



Annexe

Appel à manifestation d'intérêt relatif aux
contrats de partenariat 2014-2020

*Contenu attendu du dossier de réponse au
Volet Leader*

Candidature LEADER 2014-2020

Pays de Cornouaille

**La cohésion sociétale au cœur
d'un développement équilibré du territoire**

Signature du Président du Pays

Signature du Président du Conseil de
Développement

1	Le territoire et sa stratégie	2
1-1	La détermination de la zone et de la population relevant de la stratégie	2
1-2	Analyses des besoins et du potentiel de développement de la zone	5
1-3	Description de la stratégie et de ses objectifs.....	28
1.3.1	Rappel (volet 1 AMI) : mobilisation souhaitée des fonds du contrat de partenariat....	28
1.3.2	La déclinaison de la stratégie	29
1.3.3	La valeur ajoutée du programme Leader	39
2-1	Description du processus de participation des acteurs locaux à l'élaboration de la stratégie et à la mise en œuvre du programme.....	40
2-2	Principes envisagées pour la composition et le fonctionnement du comité unique de programmation	45
3	Le plan d'action	46
4	Le pilotage et l'évaluation	61
4-1	L'ingénierie au service de Leader	61
4-2	La communication.....	65
4-3	L'évaluation	70
	Annexes	72

1 Le territoire et sa stratégie

1-1 La détermination de la zone et de la population relevant de la stratégie

Le Pays de Cornouaille, à l'exception du pôle urbain de Quimper (Quimper, Ergué-Gabéric, Plomelin, Pluguffan), constitue le territoire éligible au programme Leader et donc relevant de la présente stratégie.

Le territoire LEADER compte un peu plus de 255 000 habitants, soit environ 8 % de la population bretonne, répartis sur 91 communes et 10 EPCI. 9 de ces EPCI sont éligibles dans leur ensemble, et s'agissant de Quimper Communauté 4 de ses communes sont éligibles. (Cf. tableau ci-après).

Avec 2 300 km², il est le 2^{ème} territoire breton en termes de superficie et se place derrière le Pays Centre Ouest Bretagne et devant le Pays de Brest.

5 communes sont concernées par le Parc Naturel Régional d'Armorique : Châteaulin, Dinéault, Saint-Coulitz, Trégarvan et Port-Launay. Ce qui représente 8643 habitants.

Territoire éligible



Liste des EPCI et Communes éligibles			
Quimper Communauté 7772 habitants 4 communes	Guengat	Communauté de commune du Pays Bigouden Sud 37 624 habitants 12 communes	Combrit
	Locronan		Guilvinec
	Plogonnec		Ile-Tudy
	Ploneis		Loctudy
Cap Sizun 15 921 habitants 11 communes	Audierne		Penmarc'h
	Beuzec-Cap-sizun		Plobannaec-Lecsonil
	Cléden-Cap-Sizun		Plomeur
	Confort-Meilars		Pont-L'Abbé
	Esquibien		Saint-Jean-Trolimon
	Goulien		Treffiat
	Mahalon		Treguennec
	Plogoff		Tréméoc
	Plouhinec	Bénodet	
	Pont-Croix	Clohars-Fouesnant	
Primelin	Fouesnant		
Concarneau Cornouaille Agglomération 49 020 habitants 9 communes	Concarneau	Communauté de communes du Pays Fouesnantais 26 832 habitants 7 communes	Gouesnac'h
	Elliant		La-Forêt-Fouesnant
	Melgven		Pleuven
	Névez		Saint-Evarzec
	Pont-Aven		Cast
	Rosporden		Chateaulin
	Saint-Yvi		Dinéault
	Tourc'h	Ploeven	
	Trégunc	Plodiern	
Communauté de communes du Pays Glazik 10 995 habitants 5 communes	Briec	Communauté de commune du Pays de Châteaulin et du Porzay 15 954 habitants 11 communes	Plonévez-Porzay
	Edern		Port-Launay
	Landrevarzec		Quéméneven
	Landudal		Saint-Coulitz
	Langolen		Saint-Nic
Communauté de communes du Haut Pays Bigouden 17 561 habitants 10 communes	Gourlizon		Tregarvan
	Guiler-sur-Goyen		Arzano
	Landudec		Bannalec
	Peumerit		Baye
	Plogastel-Saint-Germain		Clohars-Carnoët
	Ploneour-Lanvern		Guilligomarc'h
	Plovan	Le Trevoux	
	Plozevet	Locunolé	
	Pouldreuzic	Mellac	
	Treogat	Moëlan-sur-Mer	
Communauté de Communes de Douarnenez 19 155 habitants 5 communes	Douarnenez	Communauté de communes du Pays de Quimperlé 54 601 habitants 16 communes	Querrien
	Kerlaz		Quimperlé
	Le Juch		Rédené
	Pouldergat		Riec-sur-Belon
	Poullan-sur-Mer		Saint-Thurien
Commune isolée 197 habitants	Ile de Sein		Scaër
			Tréméven

1-2 Analyses des besoins et du potentiel de développement de la zone

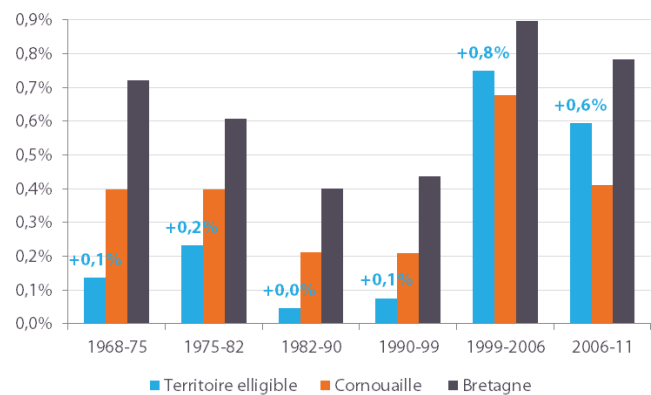
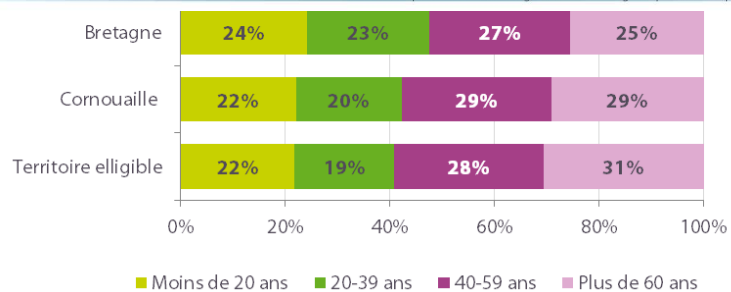
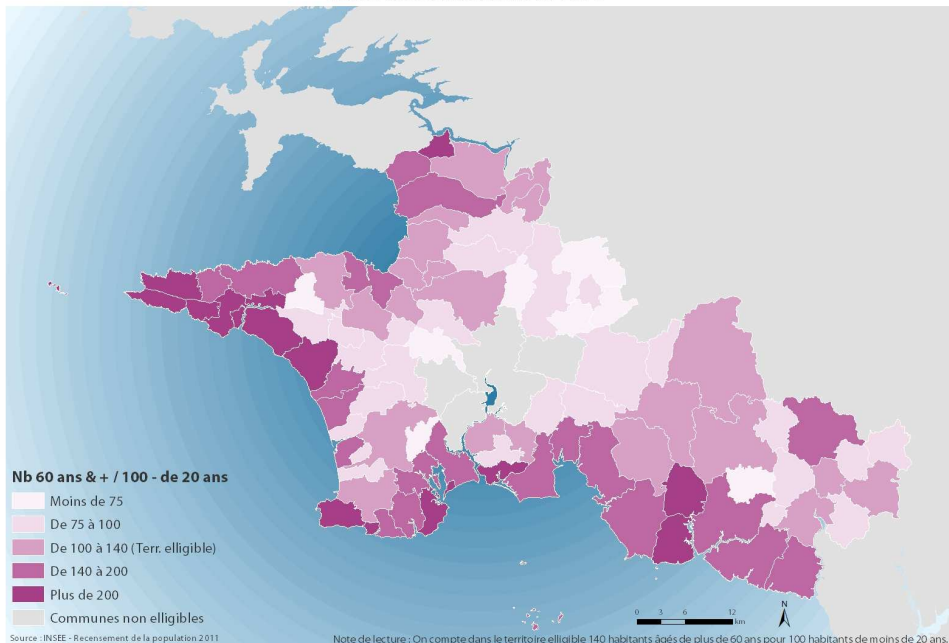
Caractéristiques du territoire et de ses enjeux de développement :

Remarque : Les éléments présentés dans le diagnostic suivant ne portent pas uniquement sur le territoire éligible au programme LEADER, mais sur le Pays de Cornouaille dans son ensemble.

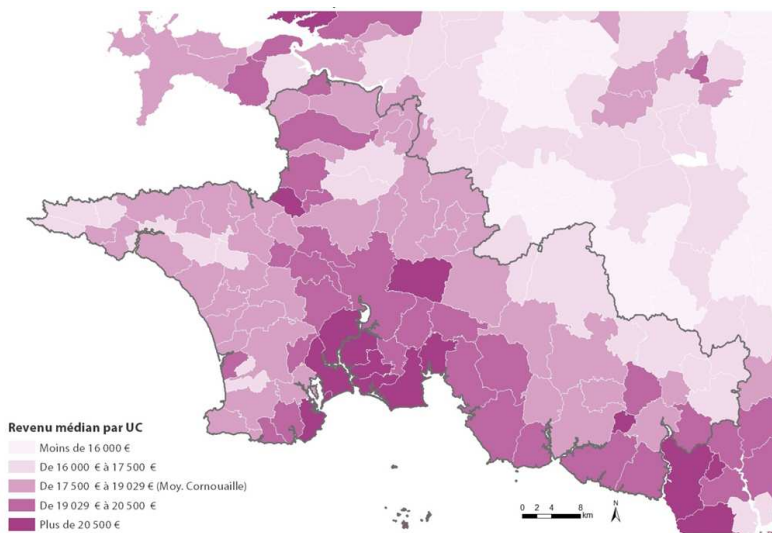
Les données concernant le territoire éligible ont été précisées dans la mesure du possible.

Population

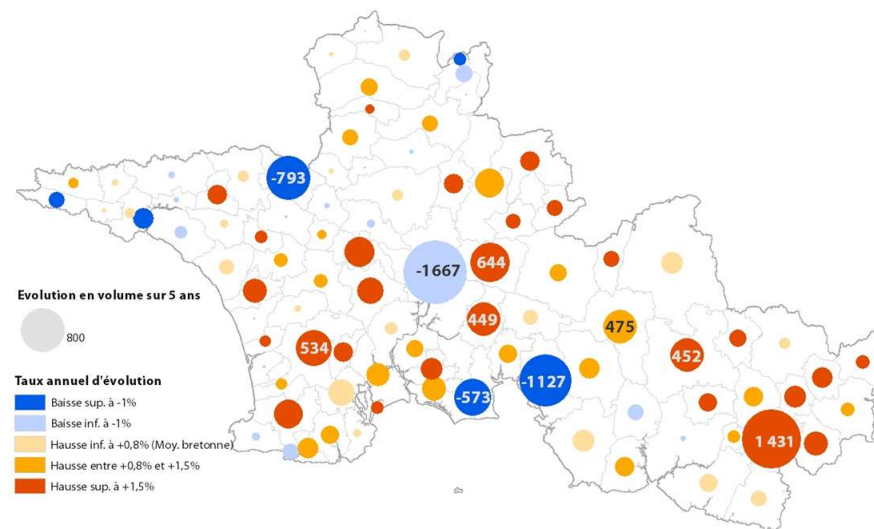
Indice de vieillissement en 2011



Une population vieillissante



Les revenus les plus élevés concentrés sur le littoral



Une croissance plus forte qu'en moyenne cornouaillaise depuis 1999, mais qui reste inférieure au dynamisme breton.

Population

Éléments essentiels :

- Un territoire LEADER qui compte un peu plus de **255 000 habitants**, soit environ 8 % de la population bretonne.
- Une croissance démographique positive mais inférieure à la moyenne régionale.
- Un solde migratoire positif : attractivité du littoral Sud, en particulier du Pays Fouesnantais, des flux venus de Quimper en faveur du Pays Glazik et du Pays Bigouden
- Un solde naturel négatif (excepté pour : les Communautés de communes du Pays Glazik et du Pays Fouesnantais) qui induit un vieillissement de la population : Une part des 60 et + supérieure à la moyenne régionale, une part des moins de 30 ans inférieure à la moyenne régionale, un vieillissement plus marqué sur le littoral et les communes au Nord, Un rajeunissement de la population pour les Communautés de communes du Pays Glazik et du Haut Pays Bigouden, les communes en périphérie de Quimper et de la RN165
- Une population aux revenus supérieurs à la moyenne régionale : Une structure des revenus caractérisée par une part plus importante des retraites et des revenus fiscaux annuels moyens plus élevés sur le littoral sud. Toutefois, il existe une forte disparité de revenus, y compris sur le littoral.

Atouts

- Une population attachée à son territoire
- Un maillage continu du territoire (pôles urbains secondaires, communes) qui assurent une répartition équilibrée de la population

Faiblesses

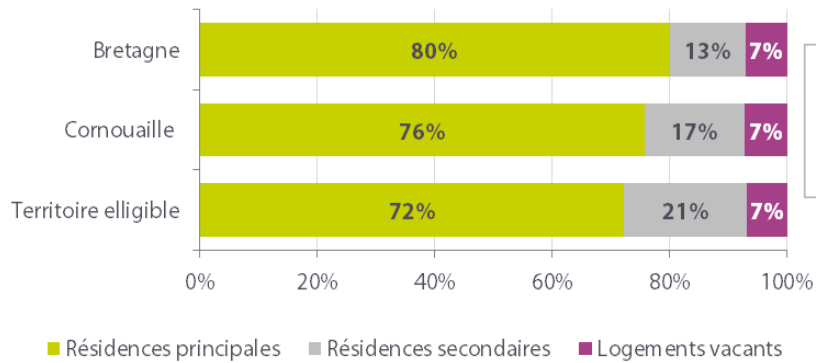
- Une population vieillissante : 31 % de la population a plus de 60 ans
- Un territoire périphérique
- La disparition de services de proximités dans les zones les plus rurales

Les enjeux :

- Maintenir la population sur le territoire et en attirer de nouvelle (notamment des jeunes)
- Eviter fracture entre le littoral et le reste du territoire
- Favoriser la mixité générationnelle et sociale sur le territoire
- Améliorer l'accessibilité des services de proximités à la population

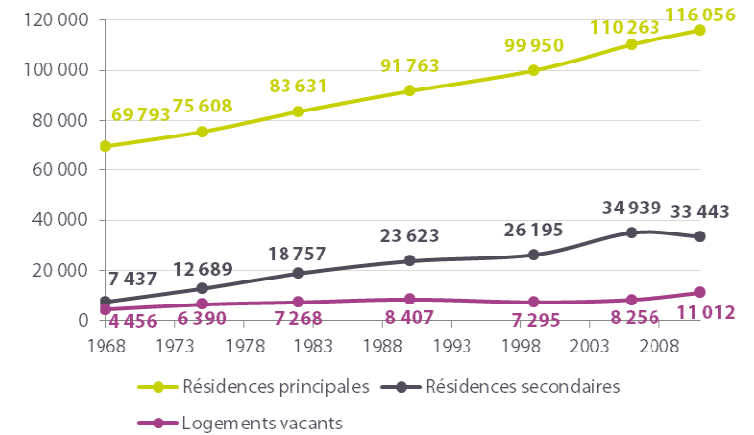
Habitat

Une part importante de résidences secondaires



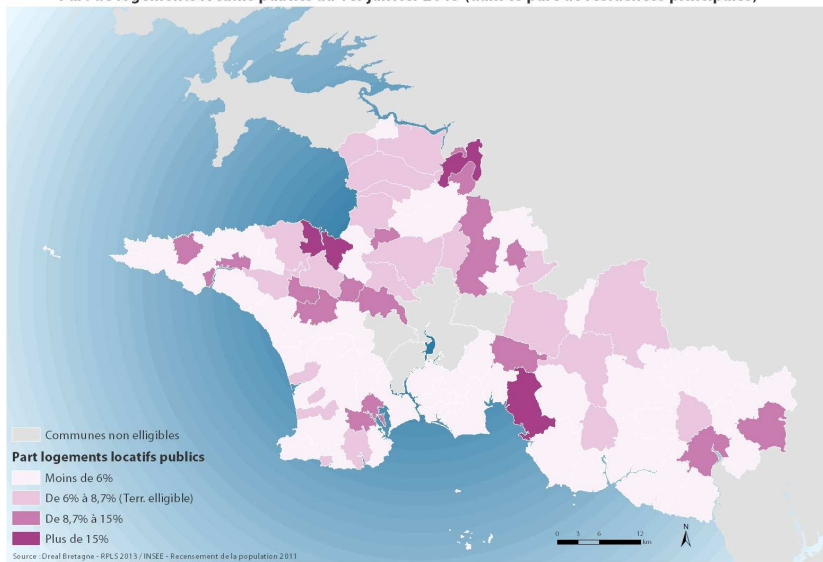
Plus d'un logement sur 5 est une résidence secondaire, soit 8 points de plus qu'en moyenne bretonne.

Evolution des logements par type depuis 1968 dans le territoire éligible



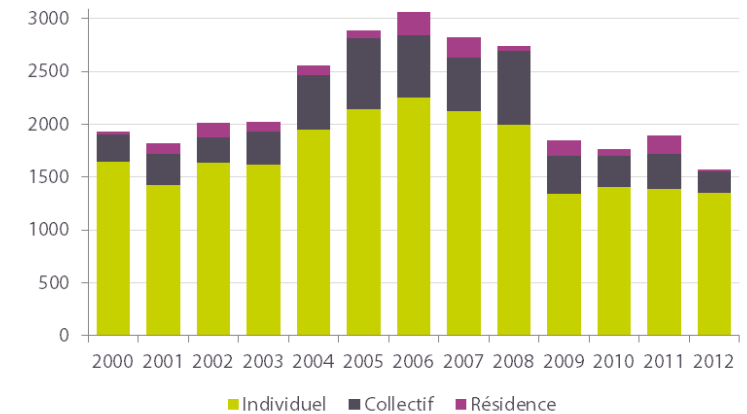
Une parc locatif public peu présent

Part de logements locatifs publics au 1er janvier 2013 (dans le parc de résidences principales)



Evolution de la construction - Mises en chantier de logements dans le territoire éligible

Source : Dreal Bretagne - Sit@del2 - En date réelle



Age du parc de logements en 2011

	Avant 1946	De 1946 à 1990	De 1990 à 2008	Avant 1946	De 1946 à 1990	De 1990 à 2008
Territoire éligible	36 988	85 218	33 528	24%	55%	22%
Cornouaille	42 796	112 055	43 477	22%	56%	22%
Bretagne	409 131	905 750	417 948	24%	52%	24%

Habitat

Éléments essentiels :

- Un territoire LEADER caractérisé par une forte dynamique constructive de logements neufs jusque 2013, une augmentation de la taille moyenne des terrains, impliquant de fait une forte consommation du foncier.
- Une prédominance des résidences principales mais inférieure à la moyenne régionale
- Une forte pression des résidences secondaires : plus d'un logement sur 5 est une résidence secondaire, soit 8 points de plus qu'en moyenne bretonne.
- L'augmentation de la part des logements vacants : 1/4 des communes ont un taux de logements vacants élevés qui peut s'expliquer par une inadéquation de l'offre et de la demande (logements neufs correspondant aux nouvelles normes)
- L'accès à la propriété est le mode d'occupation majoritaire : une part de propriétaire supérieure à la moyenne régionale, une répartition géographique variant selon l'âge (les moins de 40 ans sont, en proportion, plus nombreux dans le Nord-Est et peu présents sur le littoral à l'inverse les plus de 75 ans sont plus nombreux sur le littoral et peu présents dans le Nord-Est)
- Une part du logement social moins importante que la moyenne départementale : des logements sociaux essentiellement localisés sur les villes moyennes et avec une faible part sur des communes littorales ou à vocation touristique
- L'attractivité du littoral et des communes périphériques de Quimper induit une forte augmentation des prix sur le littoral ouest et les communes situées au nord et à l'est de Quimper ; sur le littoral sud, les prix sont stables mais particulièrement élevés.

Atouts

- Une dynamique constructive impliquant le renouvellement des logements
- Des démarches engagées en matière d'efficacité énergétique

Faiblesses

- Une faible part de logements sociaux
- Des logements majoritairement anciens et donc ne correspondant plus aux nouvelles normes (efficacité énergétique)
- De plus en plus de logements vacants = inadéquation offre et demande ?
- Un ralentissement de construction neuve qui se poursuit

Les enjeux :

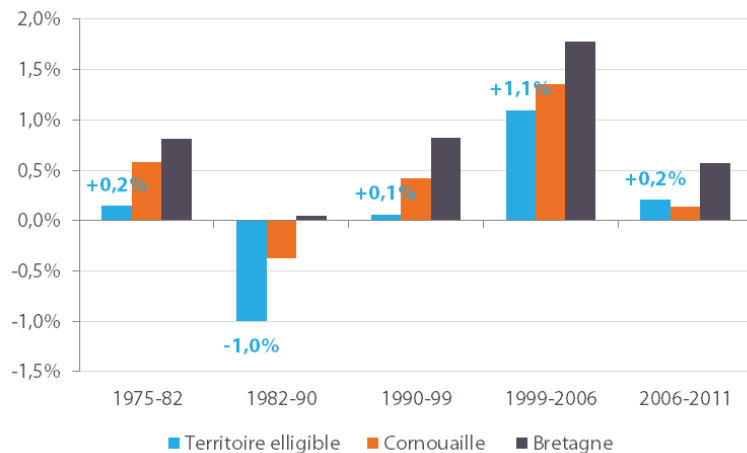
- Mixité générationnelle et sociale sur le territoire
- Maîtrise du foncier
- Maintenir la vitalité et l'attractivité des bourgs et centres villes
- Enjeu fort de production de logements sociaux
- Organiser les parcours résidentiels

Economie - Emploi

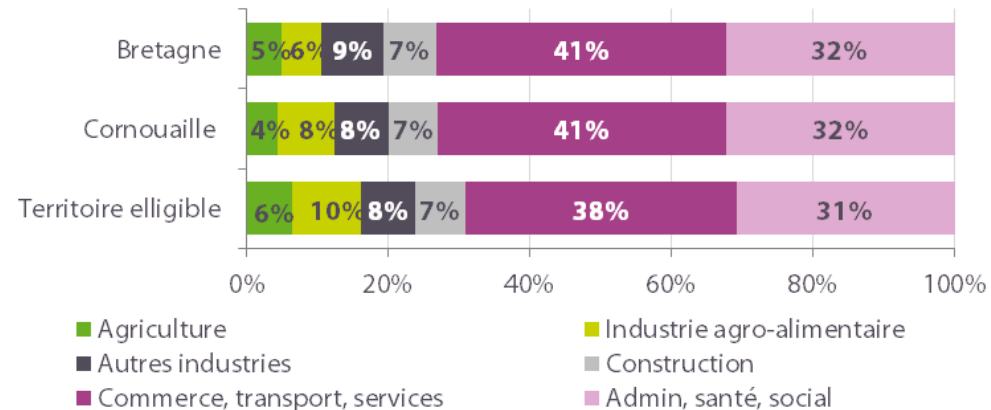
Indice de concentration de l'emploi en 2011



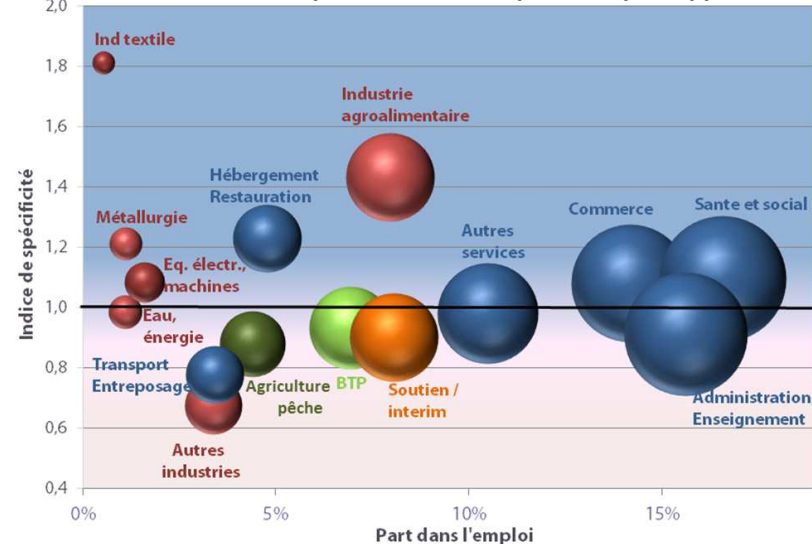
Taux de croissance annuel du nombre d'emplois					
	1975-82	1982-90	1990-99	1999-2006	2006-2011
Territoire éligible	0,2%	-1,0%	0,1%	1,1%	0,2%
Cornouaille	0,6%	-0,4%	0,4%	1,4%	0,1%
Bretagne	0,8%	0,0%	0,8%	1,8%	0,6%



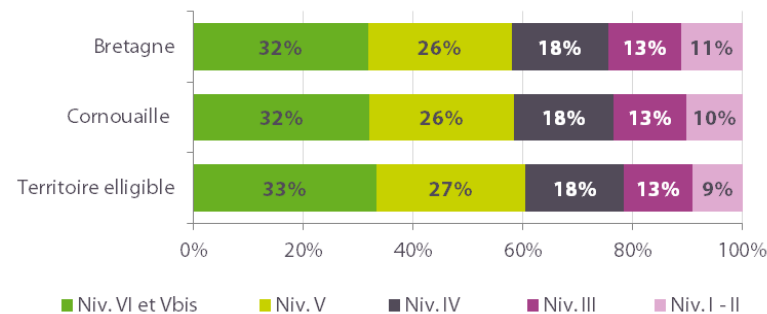
Une moindre croissance des emplois dans le territoire éligible qu'en moyennes cornouaillaise et bretonne.



Part des secteurs dans l'emploi et indices de spécificité par rapport en région



Importance des IAA, et de l'industrie en générale



Un faible niveau de formation

Economie - Emploi

Eléments essentiels :

- Une croissance moindre des emplois en comparaison à la moyenne régionale (+0.2 % entre 2006 et 2011)
- Une économie cornouaillaise très industrialisée avec des spécialités propres à son environnement :
 - 1^{ère} industrie : l'agroalimentaire (avec des activités très diversifiées) et services attenants : plus de 18 000 emplois
 - 2nd position l'industrie du papier, du caoutchouc et de l'emballage
 - 3^{ème} position la fabrication de machines et d'équipements
- Des entreprises réparties sur le territoire avec un attrait particulier du littoral
 - Concarneau compte 1052 entreprises, Douarnenez 641, Quimperlé 584 et Pont l'Abbé 492.
 - Présence de grands groupes sur le territoire : Bigard (Quimperlé), Chancerelle (Douarnenez), Tipiak (Fouesnant), Doux (Chateaulin), Hénaff (Pouldreuzic), Bonduelle (Rosporden), etc.
- Les grandes entreprises concentrent 40,8 % de l'emploi, le territoire compte pourtant 13 fois plus de TPE que de moyennes entreprises et 72 fois plus de TPE que de grandes entreprises.
- Un faible niveau de formation : seulement 65 diplômés du supérieur (au minimum Bac+2) pour 100 non diplômés (niveau inférieur à BEP-CAP).
- La Cornouaille compte plus d'artisans-commerçants et chefs d'entreprises et d'ouvriers, mais moins de cadres que la moyenne régionale.
- La filière pêche emploie près de 8 500 personnes en Cornouaille et la filière touristique près de 6000 personnes

Atouts

- Des services aux entreprises et un cadre de vie attractif
- Un lien très fort au territoire des entrepreneurs locaux
- Un potentiel de développement dans le secteur des services à la personne (Silver économie notamment)

Faiblesses

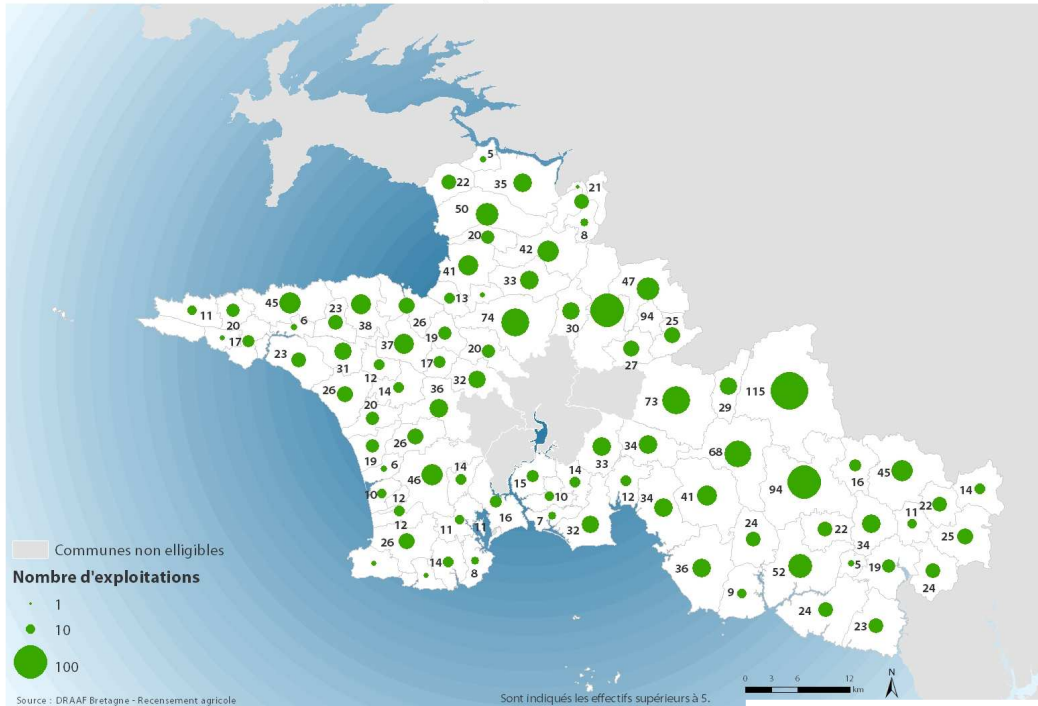
- La périphéricité du territoire
- Des secteurs emblématiques en crise : IAA, bâtiment, pêche
- Un déficit d'image des métiers (pêche, bâtiments, agroalimentaire, etc.)
- Un fonctionnement de filière avec peu de transversalité

Les enjeux :

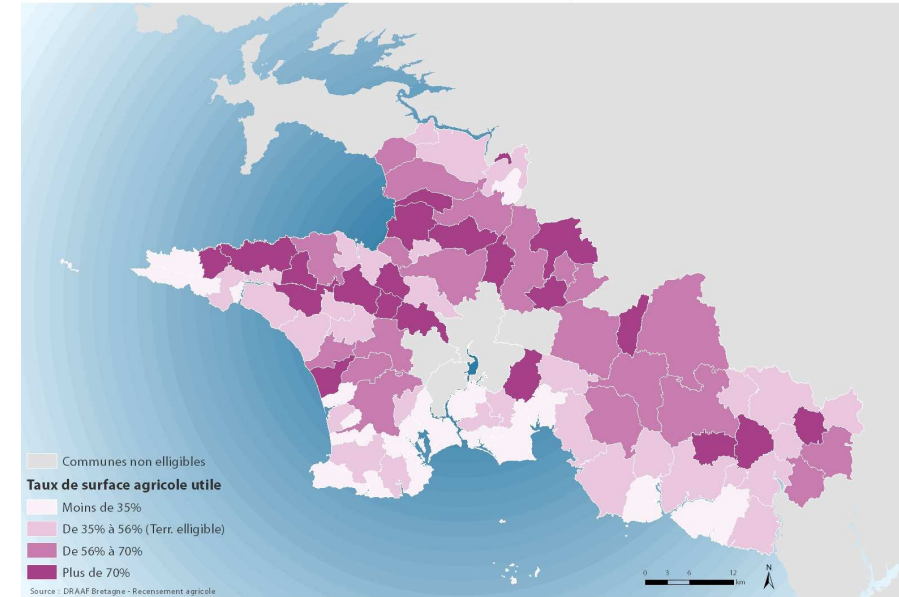
- ➔ Favoriser le développement économique réparti : irriguer en activité les secteurs en dehors du bassin de Quimper
- ➔ Encourager la mutualisation entre les entreprises et le développement d'actions communes
- ➔ Préserver les emplois sur le territoire
- ➔ Valoriser les savoir-faire et les formations du territoire

Agriculture

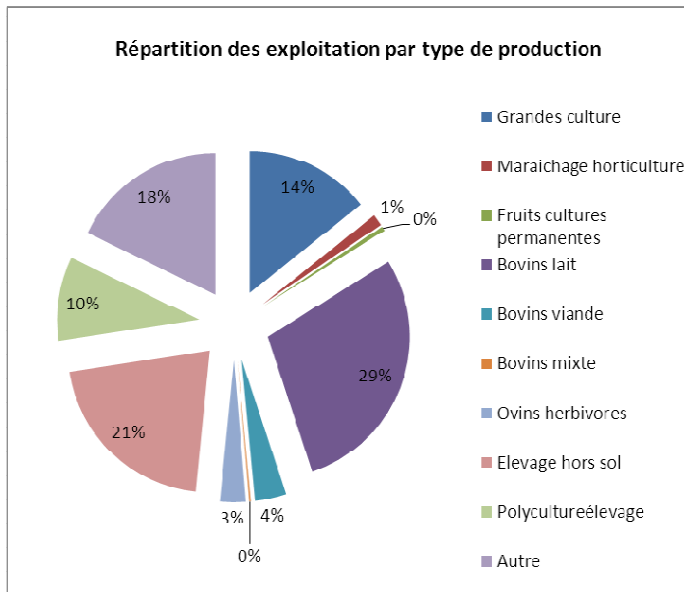
Nombre d'exploitations en 2010



Part de la surface agricole utile en 2010 dans la superficie communale



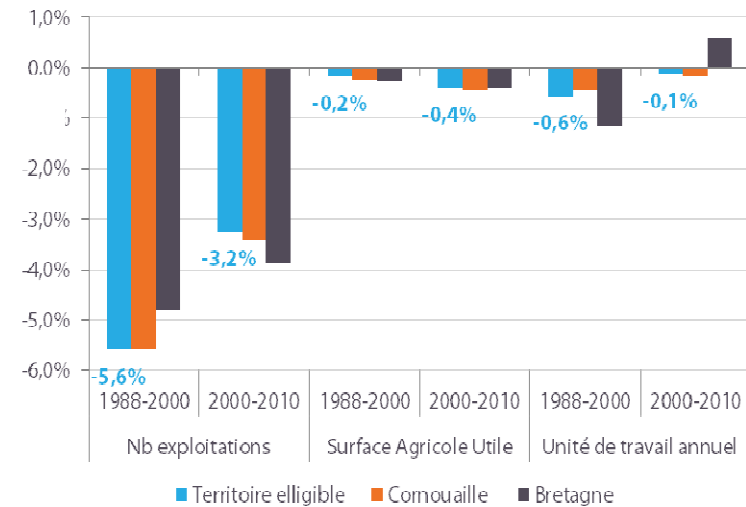
Des exploitations réparties sur le territoire



Une production diversifiée



12



Un nombre d'exploitations et une SAU en constante diminution

Agriculture

Éléments essentiels :

- L'agriculture a un poids important en Cornouaille : environ 12 000 emplois directs et une Surface Agricole Utile (SAU) qui représente plus de 50 % de la surface du territoire
- La SAU ne cesse de diminuer : 134 461 Ha en 2000, 129 276 ha en 2010. Alors que la part des terres labourables dans les SAU augmente, celles des cultures permanentes et en herbes diminuent.
- Le nombre d'exploitations continue de diminuer même si un ralentissement est constaté : - 3,2 % entre 2000 et 2010 (ce qui est inférieur à la moyenne bretonne).
- En parallèle, la taille des exploitations continue d'augmenter : 42 ha en 2000 contre 56 ha en 2010
- L'agriculture cornouaillaise est diversifiée avec une prédominance de la production laitière (28 %) et de l'élevage hors sol (21 %).

Atouts

- Une production diversifiée : lait, élevage, maraîchage, horticulture, etc.
- Une force motrice pour le territoire

Faiblesses

- Une forte pression foncière : diminution du nombre d'exploitations et de la SAU.
- Une présence inégale sur le territoire : une densité plus faible sur le littoral sud.
- Une difficulté d'installation des jeunes
- Une augmentation de l'artificialisation des sols

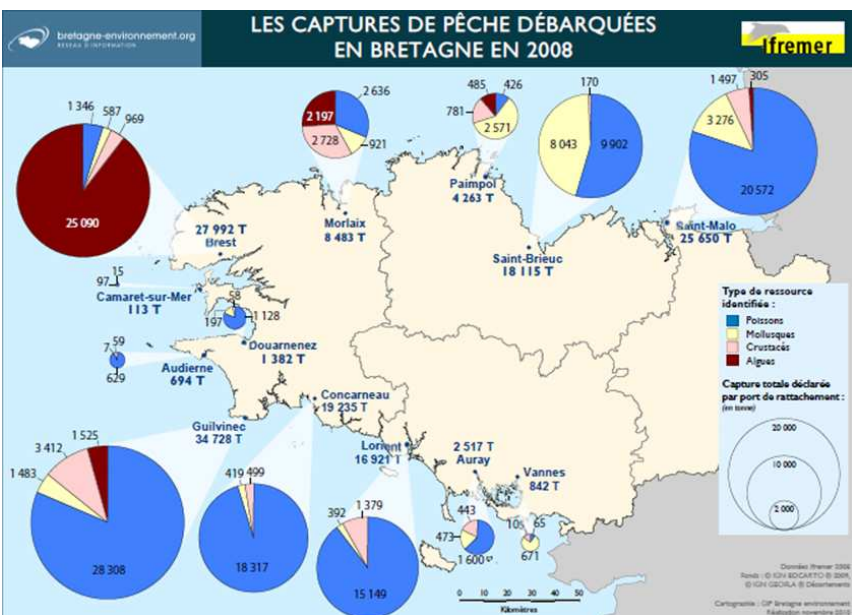
Les enjeux :

- Protéger les terres agricoles et maîtriser le foncier
- Faciliter l'accès au foncier agricole notamment aux jeunes
- Améliorer l'efficacité énergétique des exploitations : réduction des coûts énergétiques
- Valoriser les produits issus de l'agriculture notamment en développant les circuits de proximité
- Améliorer l'image du milieu agricole notamment sur la qualité des eaux
- Anticiper les mutations du secteur

Pêche et cultures marines

Une algoculture offrant des perspectives de développement

Figure : Quelques algues cultivées ou cultivables sur les côtes bretonnes¹⁸ : (document CEVA complété) :



En tonnage :

1. Sardine
2. Baudroie
3. Eglefin blanc
4. Cabillaud
5. Merlu
6. Cardine blonde
7. Raie fleurie
8. Anchois

En valeur :

1. Baudroie
2. Langoustine sud
3. Cabillaud
4. Sardine
5. Eglefin blanc
6. Cardine blonde
7. Saint-Pierre
8. Merlu



Port de Doëlan



Le Guilvinec

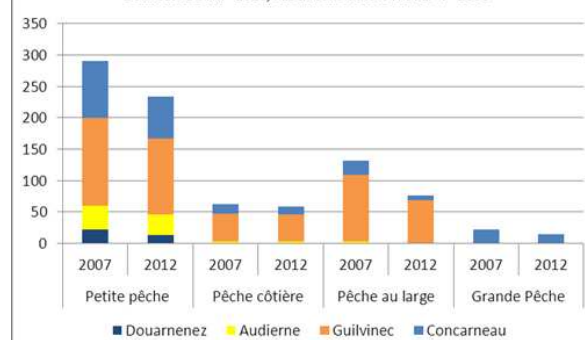
Une production importante, diversifiée et de qualité

Exemples de marques. labels des productions



Une diminution de la flotte

Evolution de la flotte cornouaillaise de 2007 à 2012
Données : DDTM - 2013, PESCA candidature axe FEP 4 - 2008



Elevage de moules



Elevage d'huitres

Une conchyliculture dépendante de la qualité des eaux

Pêche et cultures marines

Éléments essentiels :

- 25 % de la pêche fraîche française est débarquée en Cornouaille. En 2013, **plus de 60 000 tonnes** ont été débarquées dans les ports de pêche de Cornouaille, dont 45 800 tonnes sous criées, pour un chiffre d'affaire de 134 M€.
- **Une diversité des espèces vendues** : sardine, baudroie, églefin, langoustine, cabillaud, lieu jaune, saint-pierre, anchois, merlu, etc.
- La Cornouaille compte 385 navires de pêche et près de 2 000 marins, soit 31 % des effectifs bretons et 10 % des effectifs nationaux.
- La pêche côtière représente le gros de la pêche cornouaillaise et 10 % des effectifs nationaux.
- La pêche au large (hauturière) est fortement représentée en Cornouaille avec des armements majeurs (Bigouden, la Houle) et ses effectifs constituent le quart des effectifs français.
- La pêche et les filières aval constituent un secteur d'activité majeur en Cornouaille. On dénombre près de 8 500 emplois dans les filières maritimes (pêche, nautisme, construction navale, culture marine). 1 emploi en mer = 3 emplois à terre.
- Le territoire accueille également le siège de deux armements thoniers océaniques ainsi que les **2 plus gros établissements conchylicoles de France** : Thaëron et Cadoret.
- La conchyliculture génère environ 200 emplois en Cornouaille. Les productions principales sont l'huitre et la moule.
- La Cornouaille est un territoire pionnier pour l'algoculture qui génère encore peu d'emploi mais offre des perspectives de développement importantes (agroalimentaire, cosmétique).

Atouts

- Une présence dans tous les segments de la pêche
- Un positionnement sur des espèces variées et à forte valeur ajoutée
- Une algoculture offrant de nombreuses perspectives de développement

Faiblesses

- Un secteur en crise : baisse des effectifs (vieillesse des actifs et difficulté à recruter), diminution de la flotte
- Une flotte vieillissante à renouveler
- Des ressources limitées et contraintes (quotas, qualité de l'eau, ect.)
- Une conchyliculture dépendante de la qualité de l'eau

Les enjeux :

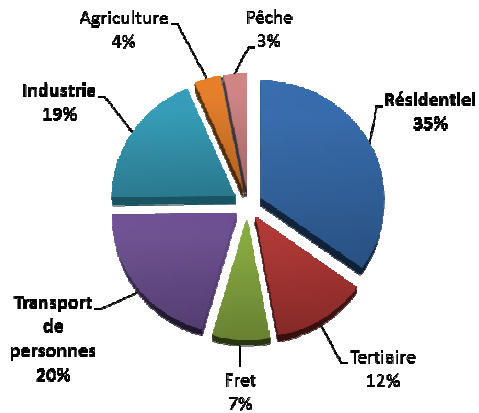
- ➔ Assurer la rentabilité de l'activité : améliorer la performance énergétique des navires et la valorisation des captures
- ➔ Permettre le renouvellement de la flotte vieillissante : transmissions des navires, modernisation des navires (sécurité, efficacité énergétique, confort)
- ➔ Valoriser les métiers liés à la pêche pour faciliter le recrutement de marins et dans les filières aval (ex : mareyage)
- ➔ Maintenir l'activité dans les filières aval Conserver des apports sous criées ainsi qu'une bonne accessibilité terrestre pour l'expédition des productions
- ➔ Préserver et gérer la ressource
- ➔ Valoriser les produits de la pêche

Energie

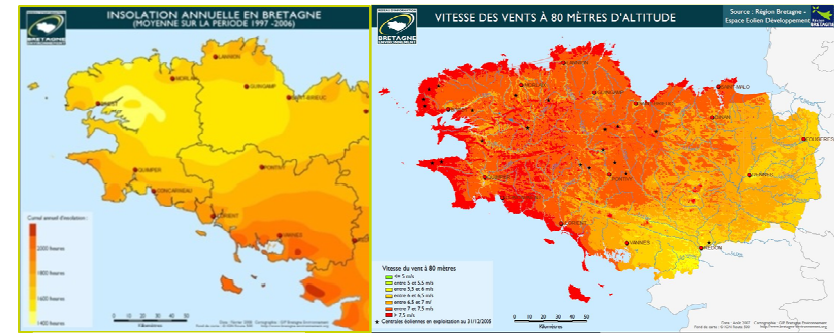
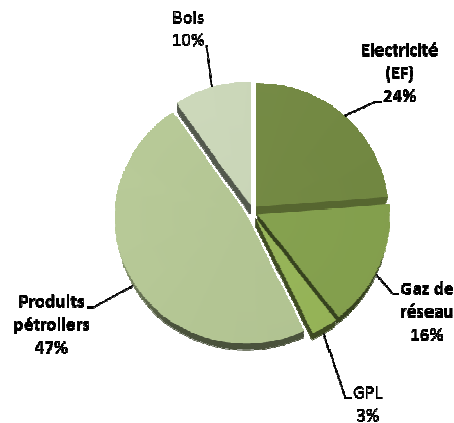
Le résidentiel, le transport et le tertiaire consomment 74 % de l'énergie

Des ressources renouvelables exploitables

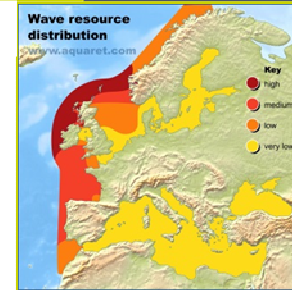
Consommations d'énergie finale par secteur 2005 - 8 962 GWh



Les énergies consommées 2005 - 8 962 GWh

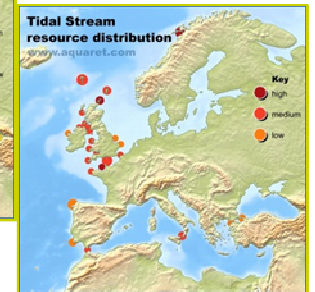


Ressource solaire



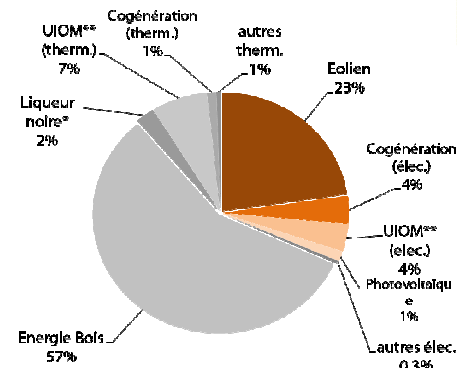
Ressource houle

Ressource vent

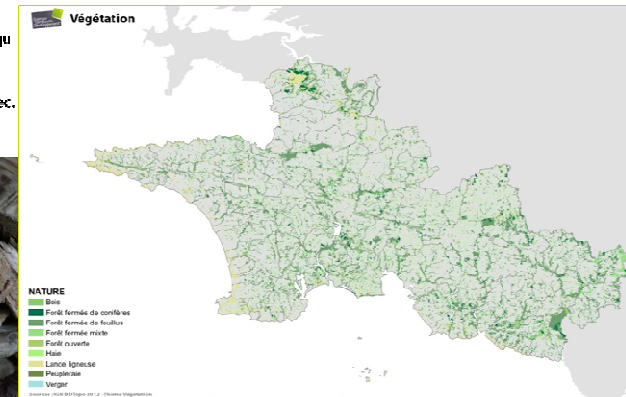
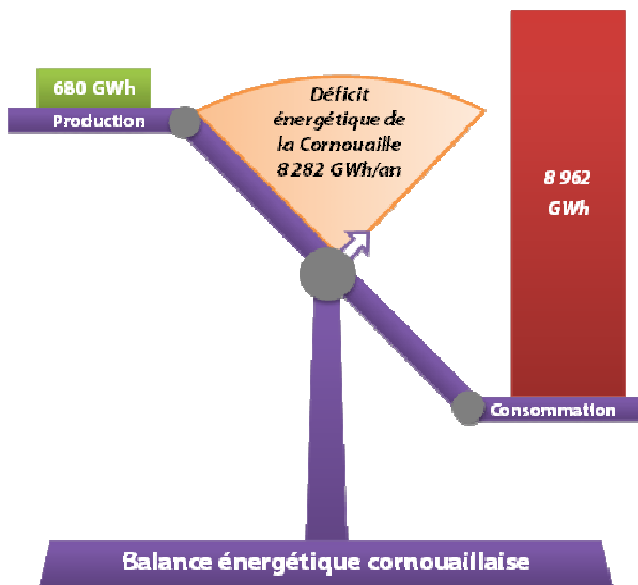


Ressource courant

Production énérgie Cornouaille 2012 - 680 GWh



Une production énergétique qui ne couvre que 8 % des besoins



Une production provenant principalement du bois-énergie

Energie

Éléments essentiels :

- La consommation énergétique de la Cornouaille est de 8 962 GWh (énergie finale) dont 76% utilisée sous forme de chaleur, 24% sous forme électrique.
- Les secteurs résidentiel/tertiaire et transports de personnes et de marchandises sont responsables de 74 % des consommations cornouaillaises.
- La production énergétique de la Cornouaille est de 680 GWh majoritairement portée par le bois –énergie (principalement sous forme de bûches) 388Gwh et par l'éolien terrestre 156 GWh.
- Une production qui ne couvre que 8%des besoins énergétiques du territoire.
- Une consommation électrique en augmentation +15% entre 2006 et 2013 en Cornouaille.

Atouts

- Une production d'origine renouvelable à 84%.
- Un territoire riche en ressources renouvelables exploitables : vent terrestre et marin, solaire relativement conséquent en frange maritime, les courants et la houle en mer.
- Un terreau agroalimentaire favorable au développement de la méthanisation de toutes tailles: de la petite installation à la ferme jusqu'à la méthanisation « industrielle ».
- Un territoire boisé notamment grâce aux nombreux kilomètres de talus
- Un tissu d'industriels et d'entreprises investis dans le domaine des Energies Marines Renouvelables (EMR), dans les réseaux intelligents et le stockage d'électricité.
- Les territoires insulaires non raccordés aux réseaux énergétiques (ile de sein, les Glénan) sont des terrains propices aux expérimentations.

Faiblesses

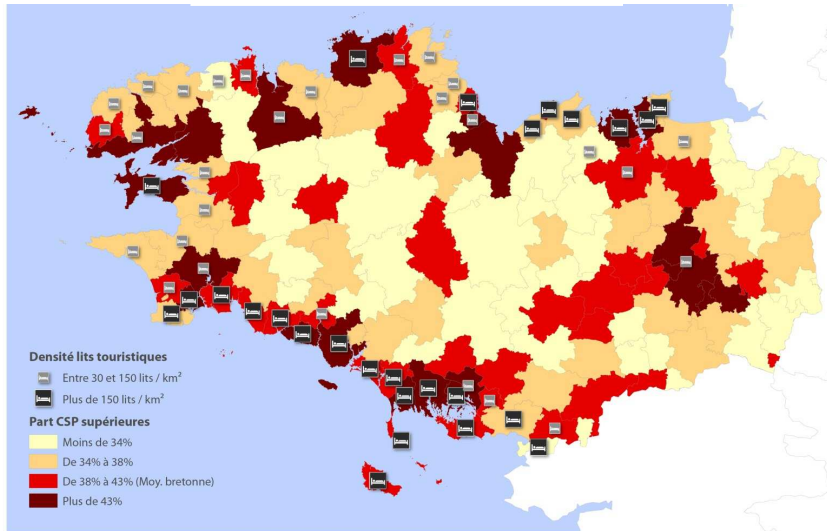
- Un territoire situé en bout de réseau énergétique.
- Une production énergétique locale faible qui ne permet pas de sécuriser notre approvisionnement.
- L'absence de réseau de chaleur.

Les enjeux :

- ➔ Favoriser les actions permettant de diminuer nos consommations énergétiques et cela principalement dans les domaines du bâtiment et de la mobilité.
- ➔ Se réappropriier les problématiques énergétiques à l'échelle de notre territoire et notamment au niveau de la gouvernance et suivi des réseaux énergétiques.
- ➔ Améliorer la balance énergétique (consommation / Production) de la Cornouaille qui est très largement déficitaire actuellement.
- ➔ Créer des débouchés locaux en lien avec l'avènement de nouvelles filières énergétiques (bois, EMR, méthanisation, etc.)
- ➔ Encourager et soutenir les technologies de « demain » par la mise en œuvre d'un environnement propice au développement de tests et aux déploiements d'expérimentations (ferme pilote marine, smart grid, etc.).

Tourisme

La capacité d'accueil



233 100 lits touristiques

26% 61 600 lits touristiques marchands

74% 171 500 lits en résidences secondaires

Une destination touristique à construire



Des activités de plein air



Les activités nautiques

122 structures de pratiques nautiques encadrées
 Voile et aviron dans les rias
 Surf principalement à l'Ouest
 Centre multi-activité sur le bassin des Glénan
 Baie de Douarnenez

Une offre utilisée principalement par les touristes

Pratique libre

Des spots d'importance nationale voire internationale

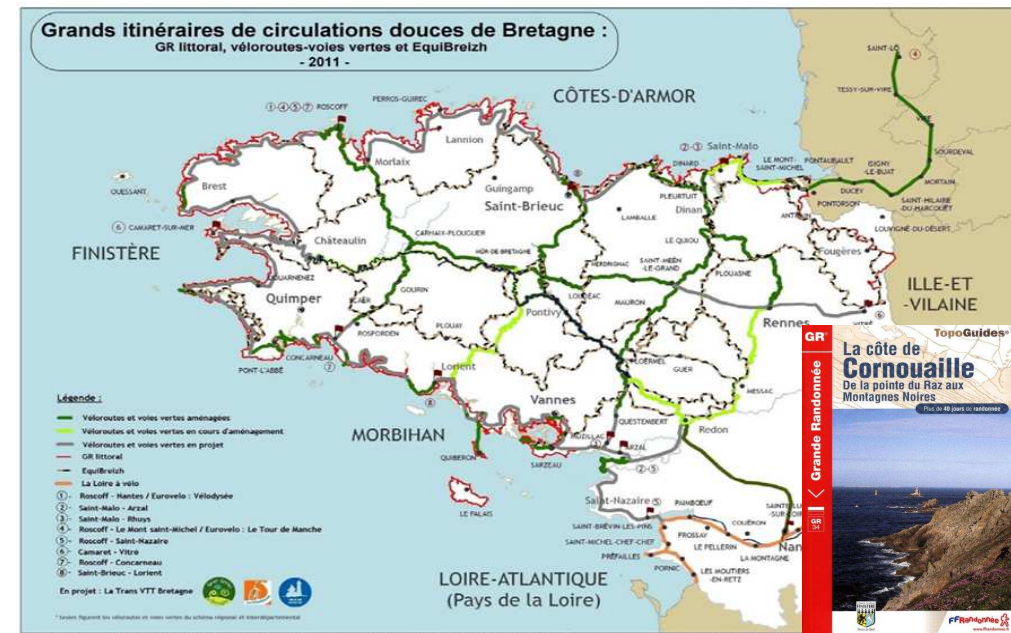
La fréquentation

Les nuitées

1^{ère} destination bretonne en nuitées dans l'hôtellerie de plein air

1^{ère} destination bretonne en nuitées en gîtes ruraux

3^{ème} destination bretonne en nuitées de l'hôtellerie



Près de 800 km d'itinéraires VTT, les véloroutes et voies vertes
 Des itinéraires de randonnée pédestre dont le GR 34, sentier des douaniers
 Itinéraires équestres

Tourisme

Éléments essentiels :

- Le tourisme constitue un secteur dynamique de l'économie cornouaillaise, appuyé sur un patrimoine naturel et culture riche et une identité forte
- La 1^{ère} destination bretonne en nuitées dans l'hôtellerie de plein air et dans les gîtes ruraux, 3^{ème} destination dans l'hôtellerie
- Une capacité d'accueil de 233 100 lits touristiques, avec une prédominance d'hébergement non marchand, représentant 56 % de la capacité du Finistère, 17% de la capacité bretonne
- 16 millions de nuitées par an
- Plus de 5 000 animations et festivals par an
- 330 km de côtes et 122 structures de pratiques nautiques encadrées
- Des itinéraires de circulations douces : sentiers de randonnées dont le sentier des douaniers en continu de Crozon au Pouldu, 800 km de circuits VTT, itinéraires équestres, véloroutes et voies vertes
- Une destination touristique en construction

Atouts

- une offre très diversifiée
- des patrimoines naturels et culturels attrayants : des sites emblématiques
- un territoire à forte identité et accueillant
- la construction d'une destination touristique à l'échelle du Pays
- Une capacité d'accueil en constante augmentation
- Un secteur dynamique de l'économie cornouaillaise

Faiblesses

- un territoire périphérique : problématique liée aux transports et aux coûts de ces derniers
- une fréquentation très localisée sur le littoral, aux dépens des territoires plus ruraux
- Un manque de visibilité de la Cornouaille en tant que destination pour la randonnée pédestre
- Une succession de Pays historique avec des identités fortes dans lesquels les visiteurs peuvent avoir des difficultés pour se retrouver : manque de lien / cohérence ?

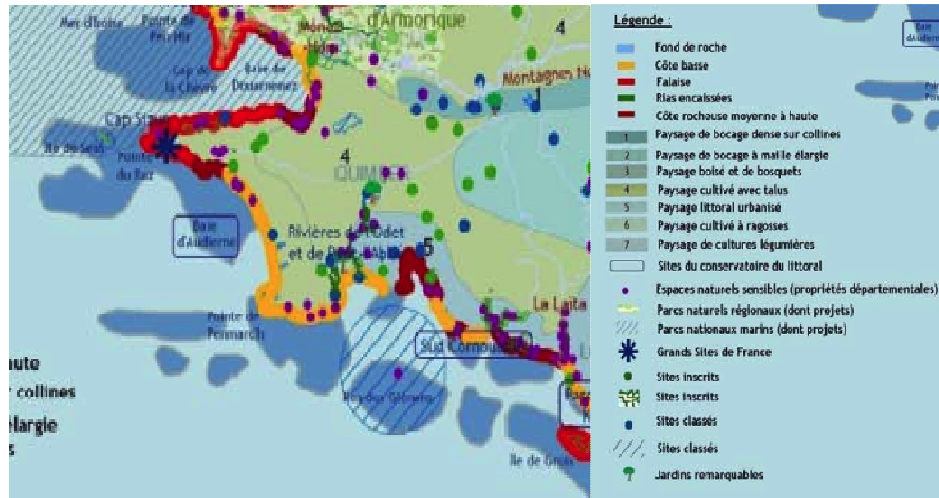
Les enjeux :

- ➔ Favoriser la continuité des itinéraires (randonnées, circuits interprétation, etc.)
- ➔ Assurer l'irrigation du territoire : développer des passerelles entre l'attractivité du littoral et les territoires ruraux
- ➔ Construire la destination touristique : valoriser le territoire
- ➔ Proposer des démarches innovantes d'accueil (implication de la population locale par exemple)
- ➔ Favoriser la mise en réseau des acteurs du tourisme
- ➔ Développer l'utilisation des nouvelles technologies (e- et m- tourisme)
- ➔ Construire une offre touristique tout au long de l'année / des « 4 saisons » : également à destination de la population locale

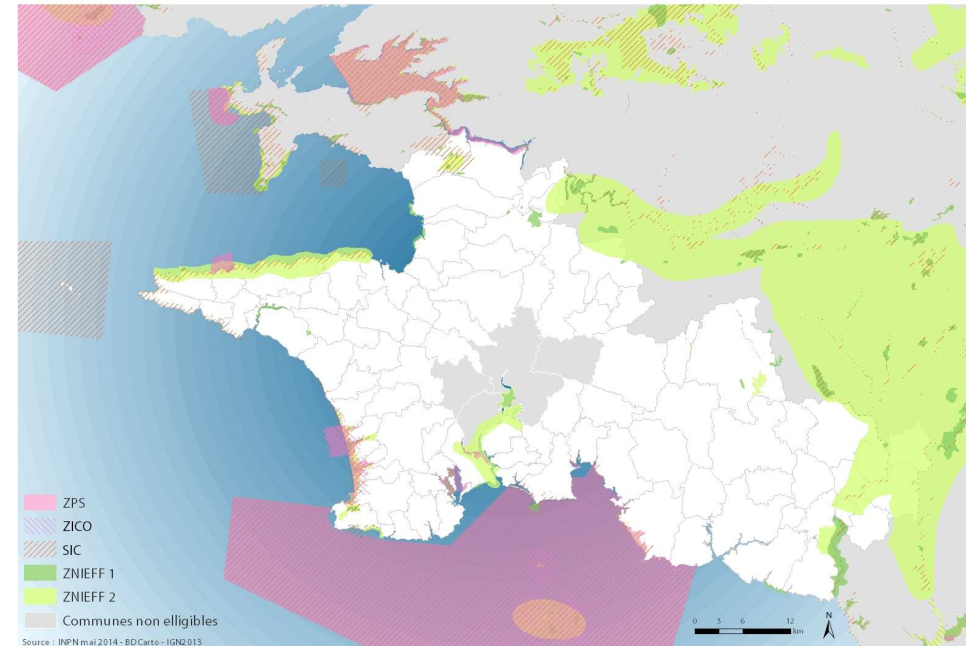
Environnement – patrimoine naturel

Fréquentation des principaux sites naturels

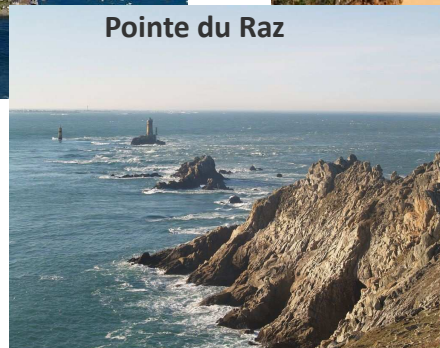
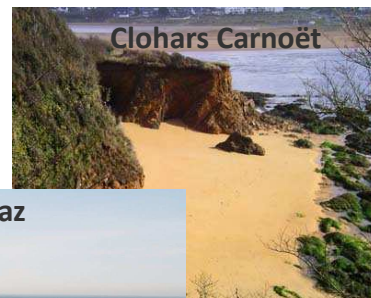
	2012
Pointe du Raz – Grand Site de France	123 870
Tronoën – La Torche	60 000
Etangs de Trévignon	4 000 à 6 000
Marais de Moustierlin	2 000 à 4 000



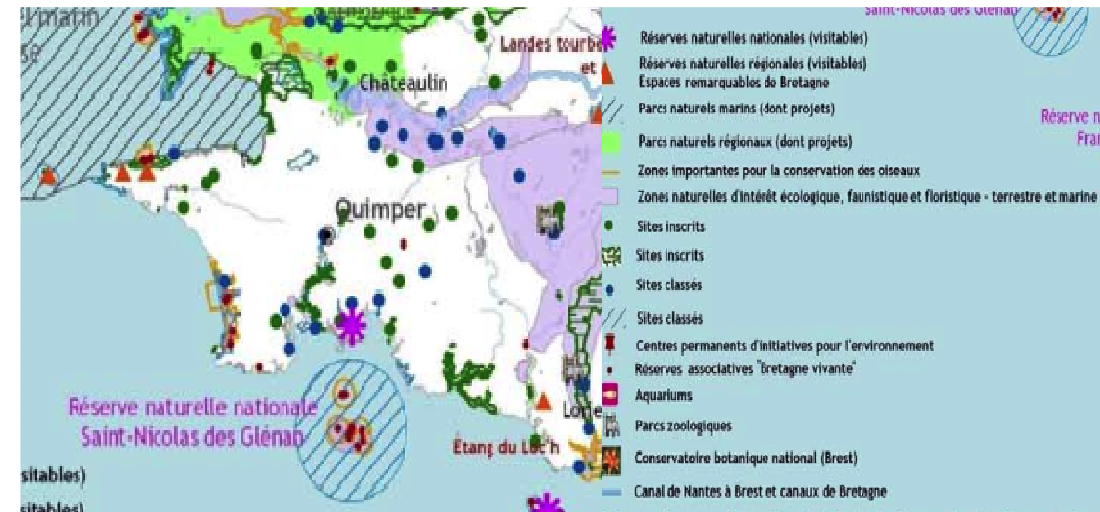
Contraintes environnementales



Un patrimoine naturel fragile à préserver



Des paysages emblématiques, symboles de l'identité du territoire



Environnement – patrimoine naturel

Éléments essentiels :

- Un environnement préservé mais fragile
- Un patrimoine naturel diversifié et de grande qualité :
 - paysages marins emblématiques : 3 baies (Audierne, Douarnenez et Concarneau), les îles (Ile de Sein et archipel des Glénan), Pointe du Raz, etc.
 - paysages de bocage, cultivés, boisés, etc.
- Un patrimoine protégé : les sites et milieux naturels font l'objet de mesures de protection :
 - Un grand site de France : Cap Sizun / Pointe du Raz,
 - Le Parc Naturel Régional D'Armorique (5 communes concernées : Châteaulin, Dinéault, Saint-Coulitz, Trégarvan et Port-Launay.)
 - Le parc naturel marin d'Iroise
 - La réserve naturelle régionale de Saint-Nicolas des Glénans, 8 zones Natura 2000
 - 67 Zones Naturelles d'Intérêt Ecologiques, Floristiques et Faunistiques (ZNIEFF), etc.

Atouts

- L'existence de nombreuses mesures de protection
- La mise en place de Schémas d'Aménagement et de Gestion de l'Eau sur le territoire
- La prise en compte dans les GIZC et Les SCOT des problématiques (aménagement des sites, gestion de la fréquentation, etc.)
- Des structures œuvrant pour la préservation, la valorisation et l'animation du patrimoine naturel
- Des plans de valorisation du patrimoine sur une partie du territoire

Faiblesses

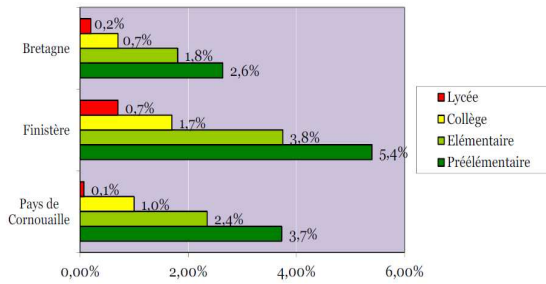
- La sur -fréquentation de certains sites mettant en danger l'équilibre de ces derniers
- Les risques naturels (tempête notamment)
- Une qualité de l'eau à continuer d'améliorer
- Un manque de mise en réseau des acteurs

Les enjeux :

- ➔ Promouvoir la qualité des paysages, améliorer la visibilité
- ➔ Développer les plans de valorisation du patrimoine naturel sur l'ensemble du territoire
- ➔ Favoriser l'animation des sites naturels
- ➔ Encourager les actions d'éducation à l'environnement (au sens large du terme)

Culture

Patrimoine immatériel



Taux d'enseignement bilingue par niveau Année scolaire 2008/2009

Fréquentation des principales animations

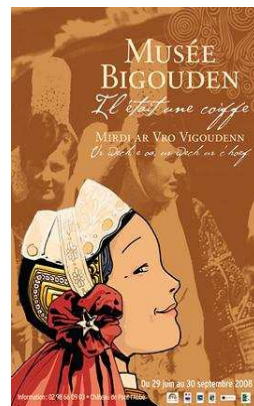
	2012	2013
Fêtes maritimes - Douarnenez	100 000	
Fête des filets bleus - Concarneau	20 000 à 50 000	50 000
Art à la pointe - Cap Sizun	42 000	
Festival des Rias - Pays de Quimperlé	34 000	
Fête des brodeuses - Pont l'Abbé	20 000 à 50 000	25 000
Mondial Folk - Plözévet	25 000	20 000
Fête des fleurs d'ajonc - Pont-Aven	10 000	
Le Chien Jaune - Concarneau	5 000 à 10 000	5 000 à 10 000
Fest Noz de Kervazegon - Pont-l'Abbé	5 000	
Festival Livre et Mer - Concarneau		5 000
Fête des Bruyères - Beuzec-Cap-Sizun		5252
Fête Forme et Santé - Mahalon	< 5 000	3 000
Fête des cerisiers - Forêt-Fouesnant	< 5 000	2 800
Festival des Genêts d'Or - Bannalec	4 000	3 500
Festival du Goëland Masqué - Penmarc'h	3 000	< 5 000

Source : AD Finistère Tourisme – bilan de fréquentations 2012 et 2013

Fréquentation des principaux équipements culturels et de loisirs

	2012	2013
Phare d'Eckmül – Penmarc'h	63 250	63 844
Haliotika – Le Guilvinec	47 650	46 500
Port musée - Douarnenez	42 571	40 303
Musée des Beaux-Arts – Pont Aven	30 397	Fermé pour travaux
Musée de la pêche – Concarneau	29 976	34 401
Marinarium – Concarneau	16 653	14 625
Musée Bigouden – Pont-L'Abbé	14 774	15 882
Musée de l'école rurale – Trégarvan	10 857	Fermé pour travaux
Musée d'Art et d'Histoire - Locronan	3 342	
Musée du Pâté Hénaff – Pouldreuzic		5 000
Musée de l'Amiral – Pouldreuzic		5 046
Musée de sauvetage en mer/Phare – Ile de Sein	8 496	7 528
Musée maritime du Cap Sizun - Audierne		1 675
Manoir de Kernault – Mellac	9 487	9 569
Abbatial de Saint-Maurice – Clohars-Carnoët	7 442	7 537
Manoir de Kériolet - Concarneau	5 000	6 250
Manoir de Kerazan – Loctudy	21 012	13 472
Aquashow – Audierne	39 092	39 869
Parc d'attraction Odet loisirs – Elliant	20 878	23 437
Parc de loisirs de Bel Air – Landudec		26 000
Parc animalier de Quinquis – Clohars-Carnoët		14 940
Maison de jeux bretons – Saint-Jean-Trolimon		8 000

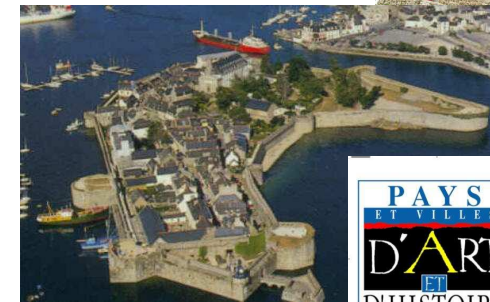
Source : AD Finistère Tourisme – bilan de fréquentations 2012 et 2013



Port Musée de Douarnenez



Patrimoine matériel



Patrimoine muséographique

Culture

Éléments essentiels :

- Une identité ancrée dans la culture bretonne
- Des pratiques culturelles diversifiées
- Un patrimoine culturel matériel très riche : un maillage continu de l'urbain au rural, présent sur l'ensemble du territoire
 - patrimoine religieux,
 - ports et villes à forte valeur patrimoniale (ex : Locronan « Petite cité de caractère » et Concarneau « Ville d'Art et d'Histoire »),
 - patrimoine muséographique : nombreux musées dans domaines variés (peinture, pêche, etc.)
- un patrimoine immatériel tout aussi riche : de nombreux événements, langue bretonne, création

Atouts

- Une identité forte et une culture enracinée
- Un patrimoine d'une grande diversité et richesse
- Des acteurs culturels nombreux et diversifiés
- La culture constitue un levier de développement : vecteur d'attachement, de cohésion humaine, d'attractivité et de retombées économiques

Faiblesses

- Absence de stratégie territoriale globale
- Une atomisation des acteurs culturels : éparpillement des activités, des moyens, des emplois
- Manque de mise en réseau des acteurs qui permettrait d'améliorer la qualité de l'offre, l'optimisation des moyens et l'impact de l'action culturelle sur le territoire
- Des plans de valorisation sur une partie du territoire uniquement

Les enjeux :

- Valoriser le patrimoine culturel à travers des plans de valorisation intercommunaux (à l'échelle de plusieurs communes)
- Favoriser la mise en réseau des acteurs culturels
- Développer la transversalité avec les autres secteurs : tourisme notamment.
- Pérenniser les actions et développer leur visibilité
- Encourager la création en Cornouaille

La Cornouaille se définit comme un Pays vaste, périphérique, multipolaire, identitaire et attachant, touristique, littoral et productif.

Les grandes caractéristiques du territoire :

- Un Pays périphérique : situé à la pointe ouest de la région, ce territoire est en situation de périphéricité d'autant plus prononcée que la région est elle-même périphérique dans le contexte national et européen et que le centre de gravité de son développement penche de plus en plus vers l'est.
- Un Pays multipolaire : Châteaulin, Douarnenez, Pont l'Abbé, Fouesnant, Concarneau et Quimperlé, villes moyennes, constituent les principaux pôles du territoire. Sa spécificité réside dans la multipolarité.
- Un Pays identitaire et attachant : la Cornouaille correspond à une entité historique source d'un réel sentiment d'appartenance pour tous ses territoires, malgré leurs identités propres, et objet d'un réel attachement pour sa population et ses entreprises.
- Un Pays touristique : qualité des espaces et des paysages, authenticité des expériences et intensité des animations en font une des destinations touristiques d'excellence de Bretagne.
Un Grand Site de France : la Pointe du Raz
Label ville d'Art et d'Histoire : Concarneau
Petite cité de caractère : Locronan et Pont-Croix
- Un Pays littoral : avec plus de 300 km de côtes, 7 ports de pêches (Audierne, Concarneau, Douarnenez, Le Guilvinec, Lesconil, Loctudy et Penmarc'h), le territoire a une véritable vocation littorale.
La Cornouaille c'est la moitié de la pêche bretonne, une industrie navale et un nautisme de pointe, un littoral varié à portée de tous et un vaste espace maritime encore plein de promesses (cultures marines, énergie).
- Un pays productif : la Cornouaille se distingue par son économie productive, son industrie et sa spécialisation alimentaire historique, ses services et équipementiers associés, ou encore ses grandes entreprises attachées au territoire (Bigard, Hénaff, Papeterie Mauduit, Tipiak, Bonduelle, Chancerelle, Doux, etc.).

Les multiples facteurs le mettant en tension :

- L'explosion des mobilités : qu'il s'agisse des entreprises, des marchandises et de leurs processus de production, ou des populations dans leurs vies professionnelles comme personnelles, les dernières décennies ont vu une véritable explosion des mobilités qui, malgré les progrès des infrastructures et des temps de déplacement, font de la périphéricité de notre territoire un handicap renouvelé.
- La crise économique : la crise globalisée et la tension accrue sur les marchés exacerbent la pression sur l'économie et l'emploi, et accélèrent la restructuration des activités en révélant les fragilités ou handicaps relatifs (ex : périphéricité de l'ouest breton sur l'agro-alimentaire).

- Le phénomène de métropolisation : la concentration sur les métropoles des capacités d'expertise et de mise en contact dans une économie et une société complexes autoalimente leur attractivité et met les autres territoires au défi sur leurs capacités plus restreintes d'innovation, de réseaux et d'intermédiation.
- La raréfaction des finances publiques : les perspectives actuelles de baisse des moyens des collectivités locales et de l'ensemble de la sphère publique viennent contraindre et imposer des choix drastiques dans les priorités à actionner, sur la Cornouaille comme partout ailleurs.

La période actuelle se caractérise par des conditions économiques et d'emploi plus tendues et des finances publiques plus limitées. De plus les dynamiques démographiques et économiques dont le centre de gravité penche de plus en plus vers l'est de la région poussent les territoires de l'ouest à la compétition, remettant en évidence leur périphéricité et, pour la Cornouaille, l'enjeu de sa mobilisation collective, dès lors qu'elle ne peut comme ses voisins s'en remettre à la seule puissance d'entraînement de son agglomération centre.

C'est dans ce contexte nouveau qu'une nouvelle réflexion cornouaillaise de fond a été engagée en 2012-2013 à travers la démarche prospective « Cornouaille 2030 », destinée à éclairer les orientations des programmations financières d'aujourd'hui.

<p><u>FORCES :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Grand territoire disposant d'un poids et d'une autonomie significatifs dans ses dynamiques démographique et économique ; - Territoire à identités fortes relayé par un tissu riche de proximités et de solidarités ; - Armature territoriale en réseau de villes moyennes et secondaires ; - Territoire littoral aux paysages et cadres de vie attractifs pour les populations et le tourisme ; - Forte implication dans l'économie productive, dominée par les filières aliment (agriculture, pêche et conchyliculture, IAA, services et équipementiers associés) ; - De grandes entreprises très attachées au territoire (Bigard, Hénaff, Papeterie Mauduit, Tipiak, Bonduelle, Chancerelle, Doux, etc.) 	<p><u>FRAGILITES :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Territoire périphérique au bout d'une région elle-même périphérique ; - Territoire vaste et hétérogène, multipolarisé - Faible lisibilité de l'image Cornouaille (économique, touristique ...) ; - Fort étalement de l'habitat et consommation du foncier ; insuffisance du logement locatif accessible ; - Une pression importante des activités et de l'urbanisation sur l'environnement naturel ; - Des activités emblématiques en crise : agriculture, pêche, IAA, bâtiment (marchés, modèles économiques et renouvellement des actifs).
<p><u>OPPORTUNITES :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Réaffirmation de l'accessibilité du territoire par les effets conjugués de BGV et BTHD ; - Mouvement d'attraction du littoral sur les flux résidentiels et l'emploi ; - Evolution des modes de vie et de consommation vers les proximités et solidarités locales et le bien-être ; - Besoin alimentaire mondial en croissance et désir de produits authentiques et sains ; - Importance croissante des questions énergétiques : production, stockage, rénovation habitat, maîtrise de la demande en énergie ; - Pressions financières et institutionnelles pour des priorités et une gouvernance territoriale plus affirmées. 	<p><u>MENACES :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Vieillesse de la population et avenir incertain des revenus de transferts (retraites) ; - Raréfaction des ressources et des capacités d'intervention publiques ; - Contraste des dynamiques naturelles entre l'est et l'ouest breton ; - Intensification des phénomènes métropolitains d'aspiration du développement ; - Persistance des blessures à l'environnement (algues vertes, urbanisation rurale et littorale) ; - Mutation des modèles agricoles et accroissement des contraintes sur la pêche.

⇒ **ENJEUX :**

- Affirmer la gouvernance au niveau du Pays pour permettre une bonne cohésion et l'impulsion de projets cohérents ;
- Renforcer l'accessibilité externe du territoire et la fluidité des mobilités en Cornouaille ;
- Réussir l'évolution des modèles agricoles et le devenir de l'élevage, l'avenir de la filière pêche et la sortie de crise des industries agro-alimentaires, l'attractivité de leurs métiers ;
- Affirmer et valoriser les vocations économiques du territoire : agro-alimentaire, maritime, touristique et tertiaire ;
- Promouvoir un niveau significatif de fonctions métropolitaines en Cornouaille : ingénierie, services experts, recherche, innovation, formations supérieures ;
- Renforcer la vitalité des centre-villes et centre-bourgs du territoire ;
- Conforter la cohésion sociale, générationnelle et territoriale en Cornouaille ;
- Assurer un partage efficient des vocations de la mer et du littoral (pêche, cultures marines, énergie, tourisme, loisirs, habitat) ;
- Assurer la qualité de l'environnement, des milieux et paysages, garante de la valeur résidentielle, touristique et des productions du territoire ; réussir la transition énergétique

⇒ **ENJEUX spécifiques du territoire LEADER :**

- Garantir à long terme une répartition démographique équilibrée sur le territoire en favorisant les vitalités dans les territoires.
- Renforcer le rôle des polarités à travers une organisation des transports en secteur diffus périurbain/rural.
- Préserver les mixités générationnelles et sociales dans les territoires.
- Organiser les parcours résidentiels.
- Eviter un cloisonnement en profondeur du territoire au regard du littoral.
- Maintenir le système urbain multipolaire cornouillais en renforçant les facteurs d'attractivité dans les centralités à travers une répartition équilibrée des services.
- Accompagner la création d'une destination Cornouaille.
- Assurer une diffusion du littoral vers l'intérieur du territoire dans le cadre du tourisme, à travers la création d'outils transverses : TIC (applications mobiles, informatives et cartographiques), site internet « Destination Cornouaille », etc.
- Viser à la pérennité de ses activités structurantes pour le territoire.

1-3 Description de la stratégie et de ses objectifs

1.3.1 Rappel (volet 1 AMI) : mobilisation souhaitée des fonds du contrat de partenariat

Axes de mobilisation des fonds	Fonds Région	FEDER	FEADER	FEAMP
Priorité de développement 1 : Une Cornouaille mobilisée sur l'économie et l'emploi	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
Priorité de développement 2 : Une Cornouaille maritime et touristique	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
Priorité de développement 3 : Une Cornouaille riche de ses centralités	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Axe "Rééquilibrage territorial" :	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Axe "Services essentiels à la population" : Une Cornouaille proche et solidaire	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>

1.3.2 La déclinaison de la stratégie

La finalité du programme LEADER en Cornouaille :

La démarche prospective Cornouaille 2030, a permis l'élaboration d'un scénario de référence pour le territoire, fixant ainsi les objectifs à atteindre à l'horizon 2030 : « Cornouaille 2030 : d'une communauté de destin à un territoire de destination ».

La volonté exprimée par le scénario de référence est de rendre la Cornouaille visible, d'affirmer son attractivité résultant de la mise en valeur de ses qualités propres et de la doter d'une capacité plus grande à peser sur son environnement intérieur et extérieur, tout en préservant le très fort capital de solidarité qui caractérise son tissu social et humain : il s'agit, au total, de dessiner des perspectives justifiant des efforts à mener pour ajuster les ambitions de la Cornouaille aux promesses de son potentiel et aux attentes de ses acteurs et de sa population.

La Cornouaille de 2030 s'affirme comme un territoire de destination et non de périphérie, qui assume le potentiel qui est le sien, qui devient visible et identifié, qui s'impose et qui pèse dans l'ensemble breton.

Au total, en 2030, la Cornouaille se présente bien comme une communauté de destin, non pas constituée autour d'une administration unitaire et verticale mais selon une inspiration de type fédéraliste, qui repose sur l'aptitude à s'organiser pour donner corps à des projets : « la gestion, c'est la communauté de communes, et la stratégie, c'est la Cornouaille ».

Cette organisation trouve sa légitimité externe dans sa capacité à créer de la centralité en Cornouaille sans se laisser rejeter aux marges de centralités plus lointaines. La Cornouaille de 2030 se présente comme un territoire qui a appris à peser et à s'exprimer nettement.

L'avis du conseil de développement exprimé en amont du scénario de référence mérite d'être rappelé. Il souhaite que la valorisation collective de la diversité au compte d'un ensemble identitaire et d'un projet commun, soit la principale ligne de conduite.

La recherche des mutualisations et des coopérations de toute nature, doit être privilégiée, à condition toutefois qu'elle ne privilégie pas une approche purement « technocratique » mais intègre les valeurs culturelles, sociales, identitaires du territoire.

Le Conseil de développement a insisté sur la préoccupation de « l'humain » qui doit rester au centre du projet de la Cornouaille, se traduisant par une attention forte aux choix urbanistiques et environnementaux et une interpellation de la stratégie économique du territoire.

La démarche prospective et l'élaboration de la stratégie LEADER ont permis d'établir le constat suivant sur le territoire :

- ⇒ La Cornouaille est un pays contrasté avec un mode de développement économique plutôt autonome autour du pôle quimpérois et plutôt résidentiel ailleurs. Ce renforcement de l'économie présentielle/touristique, tend à révéler les enjeux attachés à la capacité du territoire à se différencier pour attirer des flux et pour ne pas subir sa périphéricité relative.
- ⇒ La Cornouaille doit se préserver de la banalisation et affirmer ses identités dans un environnement en plein renouvellement. Ses identités sont nécessaires à la vie économique et sociale du territoire : les dynamiques associatives, le bénévolat et la solidarité sont donc des liens de proximité à valoriser et accompagner.

Extrait du scénario de référence de Cornouaille 2030 :

« Notre territoire est caractérisé par un fort substrat humain avec une réalité de continuité de la perception des habitants, leur vie, et ce que les visiteurs peuvent percevoir qui ne relève pas du folklore mais bien d'un territoire vécu et vivant. La Cornouaille n'est pas semblable aux autres et les visiteurs peuvent s'y identifier.

Le fait de posséder une identité permet à un territoire de se projeter, d'exister et de communiquer avec les autres territoires.

En développement économique, ce qui fait que des entreprises existent, c'est la motivation et l'engagement d'un entrepreneur qui prend des risques pour se localiser quelque part et y investir. Il y a donc une part d'envie qui est fondamentale pour les personnes qui viennent, qui passent.

En Cornouaille, l'aspect identitaire est fondamental pour pouvoir se projeter. »

Fort de ce constat et des préconisations émises par le Conseil de Développement, les acteurs cornouaillais ont donc choisi de renforcer la cohésion territoriale à travers la valorisation de ses identités et le maillage équilibré des services sur l'ensemble du territoire.

La problématique retenue pour la réponse à l'appel à projets Leader est donc :

➤ **La cohésion sociétale au cœur d'un développement équilibré du territoire.**

Afin d'atteindre cette finalité, la stratégie LEADER, en lien avec la stratégie globale du territoire, se décline en trois objectifs stratégiques, équivalents des priorités de développement du contrat de partenariat. Chaque objectif stratégique a été traduit en objectif opérationnel spécifique à LEADER. Ces derniers étant eux-mêmes subdivisés en fiches actions, 7 au total (sans compter la coopération et l'ingénierie).

Les objectifs stratégiques :

La démarche prospective Cornouaille 2030 et la préparation de la contractualisation avec la Région pour le contrat de partenariat, a permis au territoire de définir des priorités de développement. Ces 3 priorités sont reprises sous forme d'objectifs stratégiques dans le cadre de LEADER.

Objectif stratégique 1 : Une Cornouaille mobilisée sur l'économie et l'emploi

L'agriculture et l'agro-alimentaire représentent une force motrice productive pour la Cornouaille. Les collectivités publiques et leurs partenaires institutionnels doivent contribuer à l'animation des réseaux d'entreprises et des acteurs de l'innovation et de la formation. De même, une image - tous publics- affirmée du pôle alimentaire de Cornouaille est recherchée.

Une synergie des acteurs autour de l'emploi et du tissu économique : une stratégie de développement économique réparti est recherchée à travers l'irrigation en activités des secteurs autres que le seul bassin d'emplois de Quimper.

Une stratégie de promotion de la formation, des savoir-faire et de l'innovation : des secteurs clefs de l'économie cornouaillaise souffrent d'un déficit d'image tant sur les métiers que sur les formations et fragilisent les filières locales de production et de services : agriculture, pêche, bâtiment/énergie, etc. La valorisation des compétences et ressources de formation, le développement de compétences mixtes seront ainsi recherchés.

Objectif stratégique 2 : Une Cornouaille maritime et touristique

La Cornouaille souhaite être reconnue comme territoire de référence de la pêche à travers une gestion raisonnée des modes d'exploitation, la promotion de la qualité du poisson débarqué, la présence des structures de distribution de masse. Une stratégie concertée de diversification sera également menée : filière de poissons d'élevage à terre et aquaculture, culture de phytoplancton et d'algues, énergies marines renouvelables.

La Cornouaille souhaite développer de manière maîtrisée le nautisme en favorisant le développement d'infrastructures adaptées, la mise en réseau et la gestion dynamique des ports à l'échelle cornouaillaise. La promotion active auprès de clientèles extérieures et un positionnement visible dans le nautisme léger et de compétition sont également recherchés.

La Cornouaille bénéficie d'un patrimoine naturel exceptionnel et des pratiques culturelles diversifiées dont une part significative prend ses racines dans la culture populaire et la langue bretonne. Cet ensemble constitue un « concentré de Bretagne » que le territoire doit valoriser. Un positionnement actif sur la randonnée doit favoriser la professionnalisation de cette activité touristique.

La destination « Cornouaille » correspond globalement au périmètre du Pays de Cornouaille mais reste à construire. La mise en réseaux des offres de produits, d'événementiels et d'animations articulés entre eux devraient permettre une irrigation de l'ensemble du territoire. Un positionnement sur le e- et m- tourisme sera affirmé en impliquant les professionnels du tourisme et la population.

Objectif stratégique 3 : Une Cornouaille riche de ses centralités

La Cornouaille souhaite revitaliser ses centralités en mutualisant une stratégie foncière afin de gérer au mieux la capacité d'accueil des nouvelles populations. Un rééquilibrage géographique des logements sociaux sera recherché ainsi que le développement de logements pour les jeunes.

Le commerce dans les centralités sera encouragé par le développement des circuits courts et des produits de proximité à valeur ajoutée.

La Cornouaille veut être connectée aux flux externes et irriguer l'ensemble de son territoire. La mise en réseau du territoire avec la BGV via le pôle d'échange multimodal (PEM) de Quimper sera ainsi privilégiée. Des solutions de mobilités multimodales devront également être assurées pour les secteurs diffus, péri-urbains et ruraux. Des solutions innovantes seront aussi étudiées.

Les objectifs opérationnels:

La stratégie LEADER proposée est en cohérence avec les autres stratégies du territoire. Ainsi, les trois objectifs stratégiques issus des priorités de développement du contrat de partenariat sont déclinés en trois objectifs opérationnels. Ces objectifs, spécifiques à LEADER, sont les suivant :

Objectif opérationnel 1 : Des filières locales sources d'emplois non délocalisables

Objectif : Renforcer les liens entre les activités économiques et la population à travers la valorisation des métiers, des savoir-faire et de la production locale.

Afin de répondre à cet objectif, trois fiches actions sont proposées :

Fiche action 1 : Accompagner la production locale terre et mer

Les activités alimentaires représentent une base productive directe très importante pour la Cornouaille.

L'évolution des modes alimentaires des consommateurs incite certains professionnels à se repositionner sur des modes de production plus extensifs favorisant la mise en place de circuits de proximité à valeur ajoutée.

Cette évolution participe à la volonté des acteurs locaux de promouvoir un territoire cornouaillais producteur d'aliments sains et de qualité en lien avec l'agriculture mais aussi la pêche et les autres produits de la mer.

Enjeux :

- Valoriser la production locale (terre et mer)
- Favoriser le développement de circuits de proximité
- Accompagner de nouvelles filières de production locale

Exemples d'actions attendues :

- structuration de circuits de proximité, approvisionnement
- mise en relation entre professionnels mais aussi avec les consommateurs
- promotion des aliments de qualité (ex : labellisation ou création de marques de qualité)
- structuration de nouvelles filières de production locale terre/mer sera aussi favorisée.
- Etc.

Fiche action 2 : Soutenir la transition énergétique

La Cornouaille produit seulement 8% de ses besoins énergétiques dont 83% sont issus des énergies renouvelables. Les enjeux énergétiques à l'horizon 2020-2050 sont importants et la Cornouaille souhaite pleinement répondre aux objectifs nationaux, européens et mondiaux.

Parmi les enjeux forts de la transition énergétique, la maîtrise de la demande en énergie est également largement identifiée notamment dans les secteurs du logement et du tertiaire.

Enjeux :

- Valoriser les ressources locales
- Créer des débouchés locaux en lien avec l'avènement de nouvelles filières énergétiques (bois, EMR, méthanisation, etc.)
- Encourager et soutenir les technologies de « demain » par la mise en œuvre d'un environnement propice au développement de tests et aux déploiements d'expérimentations (smart grid, etc.).
- Lutter contre la précarité énergétique
- Structurer l'offre d'éco-matériaux et matériaux biosourcés
- Mobiliser les acteurs du bâtiment
- Encourager les projets citoyens

Exemples d'actions attendues :

- expérimentation de projets de réseaux intelligents (smart grid) seront encouragés
- valorisation des ressources locales : biomasse, soleil, vent, houle et courants marins.
- structuration de filières locales de production d'énergie renouvelable
- études de gisements
- actions de sensibilisation et concertation
- Etc.

Fiche action 3 : Encourager les démarches collectives d'entreprises

Au-delà de l'accompagnement dans l'animation économique déjà prodiguée par les collectivités locales et chambres consulaires, des démarches innovantes auprès des entreprises souhaitant s'organiser plus collectivement en impulsant des actions communes, parfois inter-secteurs seront encouragées.

La Cornouaille est un territoire excentré dans une région elle-même périphérique au niveau national et européen. Des entreprises cherchent à limiter les risques liés à l'éloignement géographique des grands marchés européens, par exemple en réfléchissant à la mutualisation de leur logistique.

Enjeux :

- Encourager la mutualisation des moyens dans les entreprises pour préserver les emplois
- Favoriser le développement de nouveaux modèles économiques : économie sociale et solidaire et les démarches d'économie circulaire

Exemples d'actions attendues :

- mutualisation des moyens : humains, logistiques, etc.
- actions de communication vers le grand public et les collectivités
- développement de marchés porteurs
- intégration dans une démarche d'économie circulaire
- action dans le cadre de l'économie sociale et solidaire
- etc.

Objectif opérationnel 2 : La construction d'une destination : un cadre de vie vecteur d'identification et de diversification

Objectif : Valoriser le patrimoine naturel et l'identité du territoire. S'appuyer sur l'attractivité du littoral pour irriguer l'ensemble du territoire.

Afin de répondre à cet objectif, trois fiches actions sont proposées :

Fiche action 4 : Développer une Cornouaille de bien-être naturel

La Cornouaille est un territoire façonné par les éléments, symbole de renouvellement et de régénération. L'objectif est de construire l'image d'un territoire sain et de bien-être naturel.

L'attractivité du littoral doit permettre l'irrigation des territoires ruraux : la création de passerelles entre les activités littorales et celles du tourisme vert contribuera à l'élargissement du rayonnement des visiteurs.

Enjeux :

- Permettre l'irrigation de l'ensemble du territoire (des zones littorales vers les zones rurales)
- Développer l'image d'un territoire sain et de bien-être naturel
- Favoriser la mise en réseau des acteurs
- Développer les activités de plein air et s'assurer de leur cohérence et continuité sur le territoire (ex : itinéraires randonnées)

Exemples d'actions attendues :

- développement des activités de loisirs en plein air, à destination des habitants et des résidents occasionnels
- offres de produits et services favorisant la pratique d'activités de plein air : par exemple itinéraire de randonnée.
- développement du nautisme via des démarches mutualisées : promotion, fonctionnement...
- valorisation des activités en lien avec la santé et le bien-être
- création de passerelles entre les activités du tourisme littoral et celles du tourisme vert
- etc.

Fiche action 5 : Valoriser les richesses de l'identité cornouaillaise

La Cornouaille bénéficie d'un patrimoine naturel exceptionnel et d'un patrimoine culturel matériel et immatériel (traditions orales, savoir-faire, chant et danse, pratiques sociales, etc.) diversifié, dont une part significative prend ses racines dans la culture populaire et la langue bretonne. Cet ensemble constitue un « concentré de Bretagne » que le territoire doit valoriser et à partir duquel il doit s'inspirer pour favoriser l'innovation.

La Cornouaille dispose d'un patrimoine culturel très riche et compte de très nombreuses structures intervenant dans ce champ. A travers ce patrimoine, le territoire souhaite également affirmer son identité : la valorisation du patrimoine concourra à cet objectif.

Enjeux :

- Valoriser le patrimoine cornouaillais (naturel et culturel)
- Favoriser la mise en réseau des acteurs
- Développer la transversalité avec d'autres secteurs (tourisme notamment)
- Pérenniser les actions et améliorer leur visibilité

Exemples d'actions attendues :

- animation des sites naturels
- actions d'éducation à l'environnement
- plans de valorisation et circuits d'interprétation du patrimoine naturel
- action d'animation du patrimoine culturel (matériel et immatériel) dans le cadre d'un plan de valorisation intercommunal
- mise en réseau d'acteurs
- études
- plans de valorisation culturelle
- etc.

Fiche action 6 : Expérimenter des démarches innovantes d'accueil touristique

La Cornouaille est engagée dans une démarche de Destination touristique mais celle-ci reste à construire. Au-delà de la part que le tourisme représente dans l'économie locale, la Cornouaille souhaite faire du tourisme un élément majeur de structuration irriguant l'ensemble du territoire. Il s'agit de développer une nouvelle culture d'accueil.

Enjeux :

- Développer une nouvelle culture d'accueil
- Proposer une offre touristique tout au long de l'année
- Développer l'utilisation des nouvelles technologies
- Favoriser la mise en réseau des acteurs
- Impliquer la population locale dans l'accueil et favoriser la transmission du savoir et de la connaissance du territoire

Exemples d'actions attendues :

- démarches innovantes impliquant la population locale dans l'accueil des touristes,
- formation/action des professionnels
- mise en réseau des acteurs
- développement d'outils
- études
- etc.

Objectif opérationnel 3 : Un territoire proche et solidaire

Objectif : Renforcer les liens intergénérationnels et assurer une mixité sociale sur l'ensemble du territoire à travers l'accessibilité des services de proximité à la population.

Afin de répondre à cet objectif, une fiche action est proposée :

Fiche action 7 : Améliorer l'accessibilité des services de proximité à la population

La Cornouaille est riche d'un maillage équilibré entre villes principales, secondaires et communes plus rurales. Cette configuration a permis de fixer une population importante sur l'ensemble du territoire. Toutefois, les communes les plus rurales du territoire sont confrontées à la disparition de nombreux services à la population. Dans certaines communes, il ne subsiste aucun service : santé, commerce, culture, enfance, jeunesse, etc. Il existe parfois des difficultés d'accès aux services de proximité voire une méconnaissance de ceux existant sur les communes voisines.

Enjeux :

- Assurer la mixité intergénérationnelle et sociale
- Eviter la fracture du territoire
- Organiser les parcours résidentiels
- Maintenir la vitalité et l'attractivité des bourgs et centre-ville

Exemples d'actions attendues :

- réflexions intercommunales permettant d'identifier les besoins et les solutions
- expérimentations
- études
- etc.

La coopération

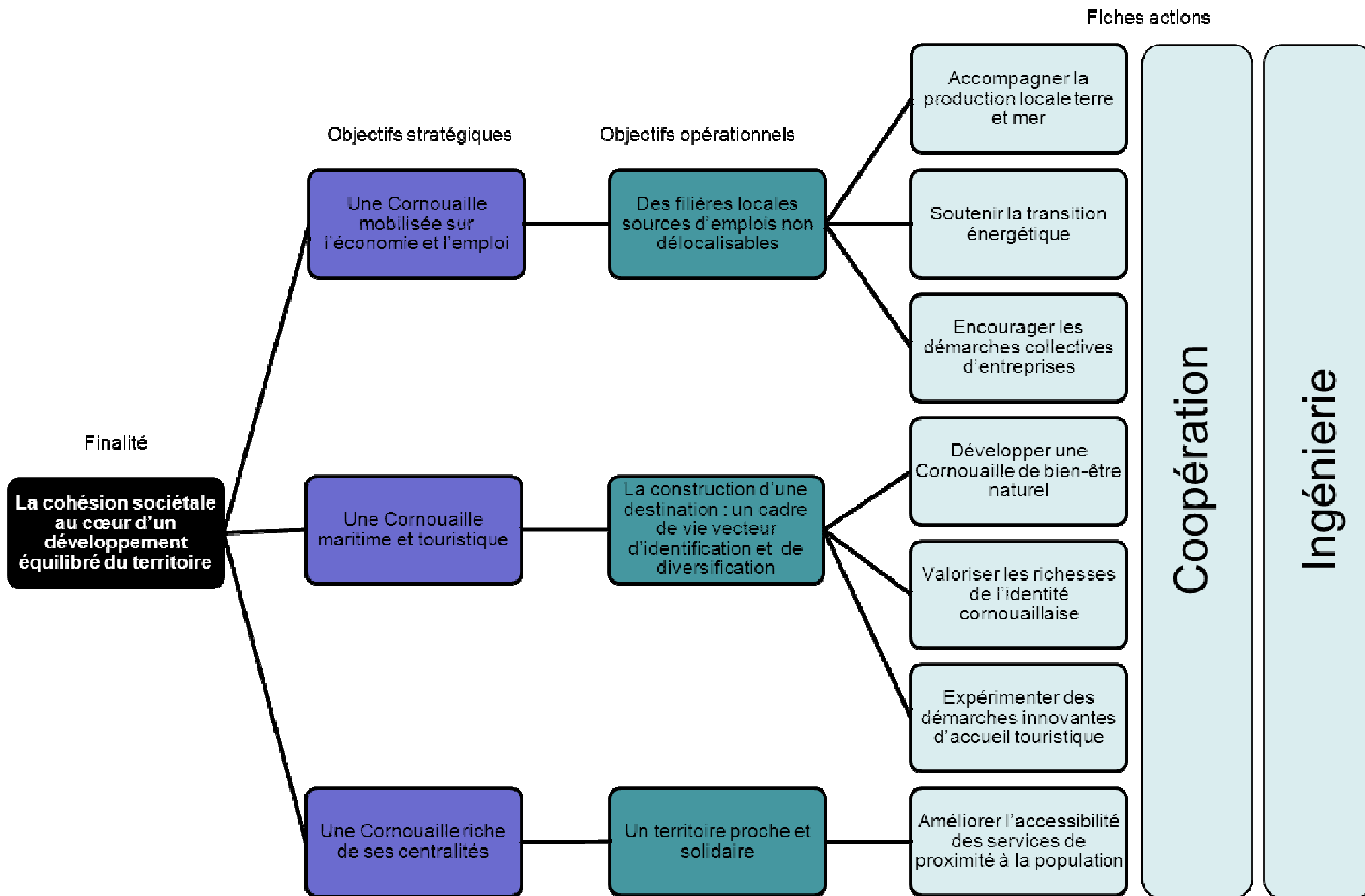
Dans le cadre du programme LEADER, la coopération constitue une fiche action à part, permettant de financer des projets entre deux territoires. Comme les autres fiches actions, elle doit contribuer pleinement à la réalisation des objectifs de la stratégie.

Ainsi, la fiche Coopération permettra le financement de tout projet de coopération en lien avec une ou plusieurs thématiques de la présente stratégie. Elle doit être envisagée comme une opportunité de prolonger la stratégie locale, d'approfondir les thématiques du programme avec un territoire partenaire, qu'il soit national ou européen.

Elle doit permettre d'aller plus loin que ce qui pourrait se faire à la seule échelle cornouaillaise. Les territoires peuvent ainsi expérimenter ensemble, trouver de nouvelles approches et solutions, et ce via la mise en œuvre d'une action commune.

La coopération favorise l'ouverture du territoire sur l'extérieur et l'enrichissement mutuel par l'échange d'expériences et de bonnes pratiques avec des territoires aux problématiques similaires.

Arbre à objectifs



1.3.3 La valeur ajoutée du programme Leader

La stratégie LEADER du territoire éligible a été construite en cohérence avec la stratégie globale du territoire et donc le contrat partenariat. Elle en est la déclinaison rurale.

Le programme LEADER cornouaillais, au-delà de cette dimension rurale, doit constituer une réelle valeur ajoutée pour le territoire.

De par sa taille (2 300 km² et 255 000 habitants) et sa multipolarité, le territoire LEADER du Pays de Cornouaille est un territoire à part et plus particulièrement dans le cadre d'une démarche de développement local mené par les acteurs locaux.

De plus, le Pays de Cornouaille est un territoire récent (création d'un GIP en 2003, puis intégration au sein de Quimper Cornouaille Développement en 2011), structuré autour des différents contrats (contrat de Pays, etc.). Les différentes générations de contrats territoriaux portent essentiellement sur des projets d'investissement lourd, beaucoup plus que sur des projets d'ingénierie, de mise en réseau, de partenariat. LEADER constitue donc l'opportunité pour le territoire de développer un nouveau cadre de coopération, permettant de mettre en œuvre des projets plus attachés à l'humain. Ainsi, **la mise en réseau des acteurs du territoire constituera la plus-value majeure du programme LEADER.**

Le programme devra favoriser une nouvelle dynamique de travail sur le territoire via la mise en réseau des acteurs. Seront donc encouragés les partenariats à l'échelle de plusieurs communes a minima. Le développement d'actions à l'échelle cornouaillaise sera également recherché, mais s'agissant d'un premier programme LEADER pour le Pays, la mise en réseau intercommunale constituera déjà la première étape. En effet, si quatre EPCI ont déjà bénéficiés de trois générations de programme LEADER avec l'AOCD, six découvrirons complètement le mécanisme du programme.

LEADER doit permettre de **développer l'innovation** sur le territoire. L'innovation ne se limite pas à l'aspect technologique, elle porte aussi bien sur les méthodes de travail, sur les contenus des actions/projets menés, sur les partenariats mis en œuvre, etc. Le caractère innovant est défini davantage par les spécificités du territoire. Ce qui sera considéré innovant ici ne le sera peut-être pas ailleurs, pour autant cela ne signifie pas que ce n'est pas innovant à l'échelle de la Cornouaille. L'innovation, au sens large du terme, est la plus-value LEADER recherchée par le territoire. Ainsi, le programme doit favoriser :

- la mise en réseau des acteurs du territoire
- le décloisonnement des pratiques
- la mutualisation
- la transversalité : secteurs d'activités, secteurs géographiques
- le transfert d'expériences sur le territoire, le caractère reproductible des actions
- Les projets doivent avoir un effet levier. LEADER doit être un déclencheur et permettre le financement de projets qui n'auraient pas vu le jour sans le programme ou du moins sous une autre forme (moins aboutie, avec une plus-value moindre)
- Le développement de nouveaux partenariats, de nouvelles coopérations
- Le financement d'expérimentations, de projets pilotes. LEADER est un laboratoire pour le territoire. Ces projets devront être reproductibles à plus grande échelle

La plus-value attendue du programme sera également précisée par la définition de critères de sélections par le Comité de programmation.

2 Mobilisation des acteurs locaux et gouvernance

2-1 Description du processus de participation des acteurs locaux à l'élaboration de la stratégie et à la mise en œuvre du programme

L'élaboration de la stratégie LEADER s'est faite en deux temps. Il s'agit en effet d'une déclinaison adaptée aux territoires ruraux, d'une stratégie de territoire à l'échelle de l'ensemble de la Cornouaille. La démarche prospective Cornouaille 2030 a constitué la première étape de l'élaboration de la stratégie pour laquelle les acteurs locaux ont été mobilisés.

Mobilisation des acteurs pour la stratégie globale de territoire (Cornouaille 2030) :

La démarche prospective « Cornouaille 2030 », fondement des priorités :

L'élaboration de scénarios prospectifs :

Une démarche de réflexion prospective pour la Cornouaille a été engagée en 2012 en vue de se doter d'une vision et d'une ambition d'avenir partagée pour la Cornouaille, régénérant ainsi la démarche de charte du pays aux fins d'aborder les nouvelles générations de contractualisation.

Confiée dans sa conduite et son animation à un cabinet de prospective, elle s'est déroulée sous le contrôle continu d'un comité de pilotage qui en a régulièrement rendu compte au conseil d'administration de Quimper Cornouaille Développement.

Une première phase du travail, de juin à l'été 2012, a consisté pour le consultant à rencontrer et recueillir les points de vue de nombre d'interlocuteurs et mener une étude documentaire sur les visions exprimées et les dynamiques cornouaillaises dans le concert régional.

Une seconde phase, en septembre et début octobre, a consisté à animer une série de 6 ateliers participatifs largement ouverts (150 participants), organisés sur les thèmes de l'aménagement et du cadre de vie, de l'activité et de l'emploi, enfin de l'identité et du patrimoine (3 ateliers x 2 séances).

Ces deux premières phases ont constitué l'approche de diagnostic initial de la démarche.

Une nouvelle phase a alors été menée de mi-octobre 2012 à janvier 2013, consistant en 7 réunions intenses d'un groupe exploratoire (GEX, constitué de personnes choisies au regard de la diversité de leurs approches thématiques et territoriales propres à représenter la Cornouaille).

Cette phase dite exploratoire, cœur même de la méthode prospective, a permis de formuler 3 scénarios différenciés représentant autant de futurs possibles dans une vision d'avenir à long terme de la Cornouaille, scénarios tous trois cohérents mais sans qu'aucun ne soit vraiment satisfaisant.

Le scénario de référence :

A partir de ces scénarios prospectifs, une dernière phase engagée mi-décembre 2012 jusque février 2013, alliant consultations (chambres consulaires, élus régionaux et départementaux, conseil de développement, groupe exploratoire) et travaux du comité de pilotage, élargi en sa dernière réunion à tous les présidents des EPCI cornouaillais, a consisté à produire une proposition de scénario de référence propre à fédérer autour d'une vision et d'une ambition partagée pour l'avenir du territoire.

Communication et partage du scénario « Cornouaille 2030 » :

- printemps 2013, 5ème rendez-vous de la Cornouaille : afin de privilégier le débat, et plutôt qu'une réunion de restitution intégrale du scénario de référence, les thématiques les plus emblématiques ont été choisies pour animer des tables rondes. Plus de 200 personnes, élus, techniciens et professionnels ont assisté à ce rendez-vous qui a eu lieu à l'EMBA à Quimper.
- automne 2013, diffusion grand-public : des tirés à part de 4 pages dans la presse quotidienne régionale ont été diffusés ; une page Facebook a été créée avec une animation permettant de corréler l'ambition affichée dans le scénario de référence et l'actualité locale, régionale et nationale.
- automne 2013- février 2014, présentation dans chacun des EPCI cornouillais : à chaque EPCI il a été proposé une présentation/débat du scénario de référence afin de favoriser l'appropriation du document.

Les élections d'avril 2014 se sont traduites par un très fort renouvellement des élus locaux (80%). Dès le mois de mai, des réunions regroupant les présidents d'EPCI ont été organisées afin de le sensibiliser aux enjeux des futures contractualisations (contrat de partenariat, ITI FEDER, LEADER et FEAMP). Dans ce contexte, le scénario Cornouaille 2030 a constitué le socle de référence pour mener la réflexion locale sur les différentes contractualisations.

Le 17 septembre à Fouesnant, des ateliers participatifs associant toute la diversité des acteurs locaux (élus, techniciens des EPCI, chambres consulaires, membres du conseil de développement) ont permis de débattre sur les priorités à défendre pour le territoire. Près de 200 personnes ont ainsi participé à ces échanges.

Mobilisation des acteurs pour la stratégie LEADER :

En complément du processus de mobilisation des acteurs pour l'élaboration de la stratégie globale du territoire, une démarche spécifique a été menée dans le cadre de LEADER.

Plusieurs facteurs ont ralenti la mise en place du collectif et de la démarche de concertation LEADER. Tout d'abord des élections municipales ont eu lieu impliquant un important renouvellement des élus (80 % des Présidents d'EPCI). De plus, le Conseil de Développement a nécessité une complète refonte tant de sa composition que de son organisation.

La démarche mise en place a impliqué à la fois les techniciens des EPCI et chambres consulaires, les élus et les acteurs de la société civile. Elle s'est également appuyée sur l'expérience de l'AOCD. En raison des délais impartis et de la composition du comité unique de programmation, il a été proposé par les techniciens de consulter les acteurs socio-économiques du territoire via le Conseil de Développement.

Plusieurs réunions ont ainsi été programmées:

Dates	Cibles	Objectif
Janvier 2014	Techniciens de QCD, de l'AOCD, des EPCI et des chambres consulaires	<p>Informer sur le programme LEADER</p> <p>Préparer la future candidature LEADER :</p> <p>Recenser les besoins des territoires et définir la stratégie et les thématiques du futur programme LEADER</p>
31/10/2014	Techniciens de QCD, de l'AOCD, des EPCI et des chambres consulaires,	<p>Faire un point sur la candidature LEADER : calendrier, organisation, etc.</p> <p>Effectuer un point sur les besoins et remontées des territoires</p> <p>Approfondir la stratégie et les thématiques définies préalablement</p>
13/11/2014	Présidents des EPCI, Chambres consulaires, QCD et AOCD	<p>Informer sur le programme LEADER : principes, et fonctionnement, illustré avec des exemples de projets financés dans le cadre du programme LEADER mené sur l'Ouest du territoire</p> <p>Présenter la démarche mise en œuvre : méthode et calendrier</p>
18/11/2014	Assemblée plénière du Conseil de Développement	<p>Présenter le programme Leader</p> <p>Diffuser la stratégie et les thématiques mise en avant par les réunions avec les techniciens</p> <p>Echanger sur ces thématiques et les approfondir</p>
26/11/2014	Techniciens de QCD, de l'AOCD, des EPCI et des chambres consulaires,	Travailler sur les fiches actions
4/12/2014	Présidents des EPCI, Chambres consulaires, QCD et AOCD	Présentation de la stratégie Leader (axes et fiches actions)
8/12/2014	Conseil d'administration de Quimper Cornouaille Développement	Validation de la stratégie Leader du Pays de Cornouaille

Mobilisation des acteurs pour la mise en œuvre de la stratégie LEADER :

Les missions d'animation du pays de Cornouaille sont assurées au sein de l'agence Quimper Cornouaille Développement (QCD). A l'échelle de la Cornouaille, cette structure propose également des missions d'agence : de développement économique, d'urbanisme et d'énergie.

Dans ce cadre, des acteurs institutionnels, professionnels et associatifs sont mobilisés sur plusieurs thématiques dont QCD assure l'animation à l'échelle de la Cornouaille :

- lalys : Ingénierie du pôle aliment

Acteurs mobilisés : Université, centres de formation et recherches, Technopole, chambres consulaires, EPCI Cornouaille, experts "aliment", industriels IAA, etc.

- Destination Cornouaille : tourisme

Acteurs mobilisés : EPCI Cornouaille, offices de tourisme, pays touristiques, université, cci, professionnels de l'hôtellerie/musées/patrimoine, comités régional/départemental du tourisme

- Gestion Intégrée de la Zone Côtière : maritime

Acteurs mobilisés : EPCI Cornouaille, Département, Région, Etat, technopole, chambres consulaires, professionnels de la pêche/aquaculture/nautisme, acteurs de l'environnement marin, centres de recherches, gestionnaires des ports/centres nautiques, etc.

- Energie Climat : observatoire et émergence de nouvelles filières d'énergies renouvelables

Acteurs mobilisés : EPCI Cornouaille, chambres consulaires, observatoires de l'environnement, industriels (consommateurs et/ou producteurs d'énergie), Région, Département, Etat, Ademe, fournisseurs d'énergies, syndicat d'énergies, Parc Naturel régional, porteurs de projets (entreprises, associations, investisseurs), etc.

- Observatoire de l'habitat, projet de Plateforme de rénovation énergétique de l'habitat

Acteurs mobilisés : EPCI Cornouaille, chambres consulaires, professionnels de la construction/rénovation, syndicats de professionnels, Département, Région, Etat, Ademe, constructeurs, associations (information logement, consommateurs, précarité), bailleurs sociaux, banques, notaires, agences immobilières, SCOT

- Interscot : échanges entre les 5 SCOT cornouillais

Acteurs mobilisés : EPCI Cornouaille et SCOT

La diversité des acteurs mobilisés au sein de ces instances de QCD participera à la mise en œuvre de la stratégie LEADER puisque ces instances pourront également être à l'initiative de projets à l'échelle de la Cornouaille.

La Cornouaille éligible au programme LEADER représente un territoire vaste et étiré avec une population importante. Le programme LEADER doit être un cadre propice à la concertation et à l'émergence de projets locaux collectifs de qualité. Deux tiers du territoire n'a jamais "pratiqué" la méthode de concertation LEADER. Aussi, des groupes de travail de proximité pourront être constitués pour favoriser la mobilisation des acteurs locaux autour du programme, les échanges et l'émergence de projets.

La cohérence des projets au sein de la stratégie cornouillaise LEADER sera assurée par le Conseil de développement du Pays de Cornouaille.

Participation du Conseil de développement au programme LEADER

Le Comité de programmation sera composé, pour le collège privé, de 12 membres issus du Conseil de développement. Au-delà de cette participation à l'instance décisionnelle du programme LEADER, le Conseil de développement sera l'un des lieux de concertation des acteurs socio-économiques du territoire.

Le Conseil de développement est l'organe consultatif du Pays de Cornouaille. Il est associé aux réflexions et consulté sur les projets de territoire et la contractualisation financière. Il peut mener une réflexion, des travaux, sur tout sujet de développement territorial, soit à la demande de Quimper Cornouaille Développement, d'un partenaire, d'une collectivité, soit de sa propre initiative. Sa composition doit assurer la meilleure représentation thématique et géographique possible de la société civile du territoire. Il comprend des acteurs économiques, sociaux, culturels, éducatifs, scientifiques et associatifs ainsi que des personnes qualifiées.

A ce jour, le Conseil de développement compte une soixantaine de membres. Il peut s'ouvrir à des partenaires dits associés (y compris les élus) dans ses commissions ou groupes de travail.

Dans le cadre du programme LEADER, une commission développement rural (DR) dédiée sera mise en place au cours du 1^{er} trimestre 2015. Certains membres feront partie du comité de programmation.

Cette commission a pour vocation de favoriser l'émergence de projets mais aussi de garantir la cohérence cornouaillaise des projets accompagnés.

La cohérence cornouaillaise s'entend comme l'impact sur la Cornouaille d'un projet mené à une échelle plus locale. Le projet doit avoir un effet levier pour le territoire, contribuer à la réalisation de la stratégie LEADER et être reproductible. Ses résultats doivent servir l'ensemble de la Cornouaille.

Un projet qui ne serait issu d'aucune réflexion cornouaillaise (Conseil de Développement, Commissions de QCD, etc.) devrait être présenté auprès de la commission DR (soit par l'animateur LEADER, soit par le porteur de projet) afin de s'assurer de sa cohérence cornouaillaise.

En fonction des besoins et idées de projets identifiés, le Conseil de Développement pourra créer au sein de sa commission développement rural des groupes de travail ciblés pour travailler sur une thématique particulière (ex : un groupe de travail « randonnée »).

La commission DR sera également le **lieu privilégié d'information** de la société civile sur les actions / projets financés dans le cadre de LEADER.

Par ailleurs, le Conseil de développement via cette commission sera **mobilisé pour les échéances d'évaluation** du programme.

2-2 Principes envisagées pour la composition et le fonctionnement du comité unique de programmation

Proposition de composition du Comité unique de programmation mutlifonds :

Représentants élus (collectivités locales) :

(pas plus de 49 %)

Avec voix délibérative :

- Président de Quimper Cornouaille Développement
- Présidents des 10 EPCI :
 - o Communauté de communes du Cap-Sizun Pointe du Raz
 - o Communauté de communes du Haut Pays Bigouden
 - o Communauté de communes de Douarnenez Communauté
 - o Communauté de communes du Pays Bigouden Sud
 - o Communauté d'agglomération de Quimper Communauté
 - o Communauté de communes du Pays de Châteaulin et du Porzay
 - o Communauté de communes du Pays Glazik
 - o Communauté de communes du Pays Fouesnantais
 - o Communauté d'agglomération Concarneau Cornouaille Agglomération
 - o Communauté de communes du Pays de Quimperlé

Avec voix consultative :

- Conseiller régional référent pour le Pays et conseillers régionaux du territoire. (La Région étant l'autorité de gestion du programme LEADER, ils ne prennent pas part au vote).
- Conseiller général référent pour le Pays
- Président du PNRA

Représentants privés :

(au moins 50 %)

- 12 représentants privés issus du Conseil de Développement

Fiche action n° 1	Accompagner la production locale terre/mer
Orientation stratégique de rattachement	Une Cornouaille mobilisée sur l'économie et l'emploi
Objectif(s) opérationnel(s) de rattachement	Des filières sources d'emplois non délocalisables

Problématique spécifique à cette action

Les activités alimentaires représentent une base productive directe très importante pour la Cornouaille. L'évolution des modes alimentaires des consommateurs incite certains professionnels à se repositionner sur des modes de production plus extensifs favorisant la mise en place de circuits de proximité à valeur ajoutée. Cette évolution participe à la volonté des acteurs locaux de promouvoir un territoire cornouaillais producteur d'aliments sains et de qualité en lien avec l'agriculture mais aussi la pêche et les autres produits de la mer. L'accompagnement dans la structuration de ces circuits de proximité notamment à travers la mise en relation entre professionnels mais aussi avec les consommateurs sera recherché. La promotion de ces aliments de qualité pourra également passer à travers la recherche de labellisation ou création de marques de qualité. La structuration de nouvelles filières de production locale terre/mer sera aussi favorisée.

Type de projets éligibles

mise en réseau des acteurs, projets innovants (méthode, contenu, etc), projets pilotes/expérimentations, décroïsonnement des secteurs, promotion/communication collective

Type de bénéficiaires

Associations, professionnels, chambres consulaires, collectivités

Dépenses éligibles

Ingénierie : études, prestation de services, frais de personnel, communication
Investissements : aménagement de locaux, achat de matériels, mutualisation d'outils

Dépenses non éligibles

Investissements lourds

Critères de sélection (à ce stade principes concernant la définition des critères de sélection)

Le processus de sélection des projets se traduira par une grille d'analyse des projets qui sera élaborée après la phase de conventionnement. Certains critères ou principes guidant leur définition peuvent d'ores et déjà être mentionnés ici.

Effet levier
Transversalité
Cohérence Cornouaillaise

Modalités de financement

Taux maximum d'aides publiques (*peut aller jusqu'à 100 %*)

Taux de cofinancement FEADER (*taux fixe de 80 % de la dépense publique*)

80 %

Modalités spécifiques (*le cas échéant : montant plancher ou plafond de FEADER, dégressivité de l'aide...*). Proposition, pourra être affiné ou défini par le CUP

Indicateurs de réalisation

Mesurent la réalisation concrète de la fiche action (indicateurs donnant lieu à des valeurs chiffrées, avec définition de valeurs cibles).

Nombre d'emplois créés
Nombre de projets financés
Nombre de circuits de proximité mis en œuvre
Nombre de producteurs concernés
Nombre de nouvelles filières développées
Nombre d'actions de communication / sensibilisation
Nombre de partenariats mis en place (typologie du partenariat)
Nombre d'études réalisées
Typologie des bénéficiaires, des porteurs de projets

Fiche action n° 2	Soutenir la transition énergétique
Orientation stratégique de rattachement	Une Cornouaille mobilisée sur l'économie et l'emploi
Objectif(s) opérationnel(s) de rattachement	Des filières sources d'emplois non délocalisables

Problématique spécifique à cette action

La Cornouaille produit seulement 8% de ses besoins énergétiques dont 83% sont issus des énergies renouvelables. Les enjeux énergétiques à l'horizon 2020-2050 sont importants et la Cornouaille souhaite pleinement répondre aux objectifs nationaux, européens et mondiaux.

Parmi les enjeux forts de la transition énergétique, la maîtrise de la demande en énergie est également largement identifiée notamment dans les secteurs du logement et du tertiaire. La mobilisation des acteurs de la filière du bâtiment, la structuration de l'offre d'éco-matériaux/matériaux bio-sourcés et l'expérimentation de projets de réseaux intelligents (smart grid) seront encouragés.

Les initiatives en faveur de la lutte contre la précarité énergétique des ménages seront également soutenues.

La Cornouaille bénéficie d'une grande variété de ressources locales que les acteurs souhaitent valoriser : biomasse, soleil, vent, houles et courants marins. Un accompagnement dans la structuration de filières locales de production d'énergie renouvelable, la mobilisation des acteurs et l'émergence de projets citoyens seront particulièrement recherchés.

Type de projets éligibles

Mise en réseau des acteurs, projets innovants (méthode, contenu, etc.), projets pilotes/expérimentations, déclouisonnement des secteurs, promotion/communication collective

Type de bénéficiaires

Associations, professionnels, chambres consulaires, collectivités, bailleurs sociaux.

Dépenses éligibles

Ingénierie : études, prestation de services, frais de personnel, communication

Investissements : aménagement de locaux, achat de matériels, mutualisation d'outils

Dépenses non éligibles

Investissements lourds

Critères de sélection (à ce stade principes concernant la définition des critères de sélection)

Le processus de sélection des projets se traduira par une grille d'analyse des projets qui sera élaborée après la phase de conventionnement. Certains critères ou principes guidant leur définition peuvent d'ores et déjà être mentionnés ici.

Effet levier
Transversalité
Cohérence Cornouaillaise

Modalités de financement

Taux maximum d'aides publiques (*peut aller jusqu'à 100 %*)

Taux de cofinancement FEADER (*taux fixe de 80 % de la dépense publique*)

80 %

Modalités spécifiques (*le cas échéant : montant plancher ou plafond de FEADER, dégressivité de l'aide...*). Proposition, pourra être affiné ou défini par le CUP

Indicateurs de réalisation

Mesurent la réalisation concrète de la fiche action (indicateurs donnant lieu à des valeurs chiffrées, avec définition de valeurs cibles).

Nombre d'emplois créés
Nombre de projets financés
Nombre nouvelles filières développées
Nombre de projets citoyens
Nombre d'actions de communication / sensibilisation
Nombre de partenariats mis en place
Nombre d'études réalisées
Typologie des bénéficiaires, des porteurs de projets
Type d'énergie

Fiche action n° 3	Encourager les démarches collectives d'entreprises
Orientation stratégique de rattachement	Une Cornouaille mobilisée sur l'économie et l'emploi
Objectif(s) opérationnel(s) de rattachement	Des filières sources d'emplois non délocalisables

Problématique spécifique à cette action

Au-delà de l'accompagnement dans l'animation économique déjà prodiguée par les collectivités locales et chambres consulaires, des démarches innovantes auprès des entreprises souhaitant s'organiser plus collectivement en impulsant des actions communes, parfois inter-secteurs seront encouragées : actions de recrutement, actions de communication vers le grand public et les collectivités, développement de marchés porteurs, intégration dans une démarche d'économie circulaire, etc.

Les acteurs de l'économie sociale et solidaire sont également concernés par ces démarches.

La Cornouaille est un territoire excentré dans une région elle-même périphérique au niveau national et européen. Des entreprises cherchent à limiter les risques liés à l'éloignement géographique des grands marchés européens, par exemple en réfléchissant à la mutualisation de leur logistique. Un accompagnement spécifique de ces entreprises est nécessaire pour coordonner l'ensemble des services logistiques.

Type de projets éligibles

Mise en réseau des acteurs, projets innovants (méthode, contenu, etc), projets pilotes/expérimentations, déclouisonnement des secteurs, promotion/communication collective

Type de bénéficiaires

Associations, professionnels, chambres consulaires, collectivités

Dépenses éligibles

Ingénierie : études, prestation de services, frais de personnel, communication

Investissements : aménagement de locaux, achat de matériels, mutualisation d'outils

Dépenses non éligibles

Investissements lourds

Critères de sélection (à ce stade principes concernant la définition des critères de sélection)

Le processus de sélection des projets se traduira par une grille d'analyse des projets qui sera élaborée après la phase de conventionnement. Certains critères ou principes guidant leur définition peuvent d'ores et déjà être mentionnés ici.

Effet levier
Transversalité
Cohérence Cornouaillaise

Modalités de financement

Taux maximum d'aides publiques (<i>peut aller jusqu'à 100 %</i>)	
Taux de cofinancement FEADER (<i>taux fixe de 80 % de la dépense publique</i>)	80 %
Modalités spécifiques (<i>le cas échéant : montant plancher ou plafond de FEADER, dégressivité de l'aide...</i>). Proposition, pourra être affiné ou défini par le CUP	

Indicateurs de réalisation

Mesurent la réalisation concrète de la fiche action (indicateurs donnant lieu à des valeurs chiffrées, avec définition de valeurs cibles).

Nombre d'emplois créés
Nombre de projets financés
Nombre d'entreprises concernées (typologie, secteur)
Nombre d'actions de communication / sensibilisation
Nombre de partenariats mis en place
Nombre d'études réalisées
Typologie des bénéficiaires, des porteurs de projets

Fiche action n° 4	Développer une Cornouaille de bien-être naturel
Orientation stratégique de rattachement	Une Cornouaille maritime et touristique
Objectif(s) opérationnel(s) de rattachement	Un cadre de vie vecteur d'identification et de différenciation

Problématique spécifique à cette action

La Cornouaille est un territoire façonné par les éléments, symbole de renouvellement et de régénération. L'objectif est de construire l'image d'un territoire sain et de bien-être naturel.

A cette fin, le développement des activités de loisirs en plein air, à destination des habitants mais aussi des résidents occasionnels, est recherché. Il s'agit notamment de favoriser la pratique de ces activités en offrant des produits et services en adéquation avec les attentes du public.

Par ailleurs, le nautisme occupe une place importante en Cornouaille. Ses ports plurifonctionnels, la praticabilité du nautisme léger dans des sites d'exceptions sont autant d'atouts à valoriser. Ainsi le développement du nautisme sera encouragé à travers des démarches mutualisées : promotion, fonctionnement, etc.

Enfin, les activités en lien avec la santé et le bien-être, telles la thalassothérapie, seront à valoriser.

L'attractivité du littoral doit permettre l'irrigation des territoires ruraux : la création de passerelles entre les activités littorales et celles du tourisme vert contribuera à l'élargissement du rayonnement des visiteurs.

Type de projets éligibles

Actions de mise en réseau d'acteurs

Mutualisation des moyens

Mise en œuvre de démarche innovante

Etudes

Actions collectives de communication, sensibilisation et promotion

Type de bénéficiaires

(Statuts des porteurs de projets)

Collectivités, associations, professionnels, chambres consulaires

Dépenses éligibles

Frais de personnels, Etudes, conseils, frais communication, frais structure (forfait),

Petits aménagements et petits matériels

Dépenses non éligibles

Investissements lourds

Critères de sélection (à ce stade principes concernant la définition des critères de sélection)

Le processus de sélection des projets se traduira par une grille d'analyse des projets qui sera élaborée après la phase de conventionnement. Certains critères ou principes guidant leur définition peuvent d'ores et déjà être mentionnés ici.

Effet levier

Transversalité

Cohérence Cornouaillaise

Modalités de financement

Taux maximum d'aides publiques (<i>peut aller jusqu'à 100 %</i>)	
Taux de cofinancement FEADER (<i>taux fixe de 80 % de la dépense publique</i>)	80 %
Modalités spécifiques (<i>le cas échéant : montant plancher ou plafond de FEADER, dégressivité de l'aide...</i>). Proposition, pourra être affiné ou défini par le CUP	

Indicateurs de réalisation

Mesurent la réalisation concrète de la fiche action (indicateurs donnant lieu à des valeurs chiffrées, avec définition de valeurs cibles).

Nombre d'emplois créés

Nombre de projets financés

Nombre d'itinéraires concernés

Nombre d'actions de communication / sensibilisation

Nombre de partenariats mis en place

Nombre d'études réalisées

Typologie des bénéficiaires, des porteurs de projets

Fiche action n° 5	Valoriser les richesses de l'identité cornouaillaise
Orientation stratégique de rattachement	Une Cornouaille maritime et touristique
Objectif(s) opérationnel(s) de rattachement	Un cadre de vie vecteur d'identification et de différenciation

Problématique spécifique à cette action

La Cornouaille bénéficie d'un patrimoine naturel exceptionnel et d'un patrimoine culturel matériel et immatériel (traditions orales, savoir-faire, chant et danse, pratiques sociales, etc.) diversifié, dont une part significative prend ses racines dans la culture populaire et la langue bretonne. Cet ensemble constitue un « concentré de Bretagne » que le territoire doit valoriser et à partir duquel il doit s'inspirer pour favoriser l'innovation.

L'amélioration de la visibilité des paysages du territoire est ainsi recherchée. L'animation des sites naturels, les actions d'éducation à l'environnement, les plans de valorisation et les circuits d'interprétation contribueront à la valorisation et à la préservation du patrimoine naturel cornouaillais.

La Cornouaille dispose d'un patrimoine culturel très riche et compte de très nombreuses structures intervenant dans ce champ. A travers ce patrimoine, le territoire souhaite également affirmer son identité : la valorisation du patrimoine concourra à cet objectif.

Les démarches collectives innovantes et à caractère structurant seront recherchées.

Une action de valorisation culturelle devra s'inscrire dans un plan de valorisation intercommunal.

Type de projets éligibles

Mise en réseau d'acteurs,
 Actions d'animation/de médiation,
 Plans de valorisation,
 Circuits d'interprétation,
 Etudes,
 Action d'Education à l'environnement (tous publics)

Type de bénéficiaires

Collectivités, associations, professionnels, chambres consulaires

Dépenses éligibles

Frais de personnels, Etudes, conseils, frais communication, frais structure (forfait),
Petits aménagements et petits matériels

Dépenses non éligibles

Investissements lourds

Critères de sélection (à ce stade principes concernant la définition des critères de sélection)

Le processus de sélection des projets se traduira par une grille d'analyse des projets qui sera élaborée après la phase de conventionnement. Certains critères ou principes guidant leur définition peuvent d'ores et déjà être mentionnés ici.

Effet levier du projet
Transversalité
Cohérence Cornouaillaise

Modalités de financement

Taux maximum d'aides publiques (*peut aller jusqu'à 100 %*)

Taux de cofinancement FEADER (*taux fixe de 80 % de la dépense publique*)

80 %

Modalités spécifiques (*le cas échéant : montant plancher ou plafond de FEADER, dégressivité de l'aide...*). Proposition, pourra être affiné ou défini par le CUP

Indicateurs de réalisation

Mesurent la réalisation concrète de la fiche action (indicateurs donnant lieu à des valeurs chiffrées, avec définition de valeurs cibles).

Nombre d'emplois créés
Nombre de projets financés
Nombre de plans de valorisation patrimoniale
Nombre d'actions de communication / sensibilisation
Nombre de partenariats mis en place
Nombre d'études réalisées
Nombre d'action d'éducation à l'environnement
Typologie des bénéficiaires, des porteurs de projets

Fiche action n° 6	Expérimenter des démarches innovantes d'accueil touristique
Orientation stratégique de rattachement	Une Cornouaille maritime et touristique
Objectif(s) opérationnel(s) de rattachement	Un cadre de vie vecteur d'identification et de différenciation

Problématique spécifique à cette action

La Cornouaille est engagée dans une démarche de Destination touristique mais celle-ci reste à construire. Au-delà de la part que le tourisme représente dans l'économie locale, la Cornouaille souhaite faire du tourisme un élément majeur de structuration irriguant l'ensemble du territoire.

Il s'agit de développer une nouvelle culture d'accueil.

Les visiteurs sont à la recherche d'authenticité et souhaitent vivre au plus près de la population pour appréhender le territoire. Ainsi, l'implication de la population locale dans l'accueil des visiteurs sera encouragée, afin de favoriser le partage de connaissances et d'expériences.

La construction de cette nouvelle culture d'accueil passe aussi par la formation/action des professionnels (ex : accueil des touristes britanniques, e-tourisme, m-tourisme, etc.) et par la mise en réseau des acteurs du tourisme.

Cette double valorisation du territoire, à la fois par la population et les professionnels, permet à la destination Cornouaille d'affirmer son identité mais aussi de se différencier.

Type de projets éligibles

Mise en réseau des acteurs

Formation/action (dans le cadre d'un projet)

Etudes

Action de communication

Action de sensibilisation

Action pilote – expérimentation

Type de bénéficiaires

(Statuts des porteurs de projets)

Collectivités, associations, professionnels, chambres consulaires

Dépenses éligibles

Frais de personnels, Etudes, conseils, frais communication, frais structure (forfait),
Petits aménagements et petits matériels

Dépenses non éligibles

Investissement lourds

Critères de sélection (à ce stade principes concernant la définition des critères de sélection)

Le processus de sélection des projets se traduira par une grille d'analyse des projets qui sera élaborée après la phase de conventionnement. Certains critères ou principes guidant leur définition peuvent d'ores et déjà être mentionnés ici.

Effet levier du projet
Transversalité
Cohérence Cornouaillaise

Modalités de financement

Taux maximum d'aides publiques (*peut aller jusqu'à 100 %*)

Taux de cofinancement FEADER (*taux fixe de 80 % de la dépense publique*)

80 %

Modalités spécifiques (*le cas échéant : montant plancher ou plafond de FEADER, dégressivité de l'aide...*). Proposition, pourra être affiné ou défini par le CUP

Indicateurs de réalisation

Mesurent la réalisation concrète de la fiche action (indicateurs donnant lieu à des valeurs chiffrées, avec définition de valeurs cibles).

Nombre d'emplois créés
Nombre de formation/action réalisées
Nombre d'études / diagnostics réalisées
Nombre de partenariats mis en œuvre
Nombre d'actions pilotes / expérimentations menées
Nombre d'action de communication / sensibilisation développées

Fiche action n° 7	Améliorer l'accessibilité des services de proximité à la population
Orientation stratégique de rattachement	Une Cornouaille riche de ses centralités
Objectif(s) opérationnel(s) de rattachement	Un territoire proche et solidaire

Problématique spécifique à cette action

La Cornouaille est riche d'un maillage équilibré entre villes principales, secondaires et communes plus rurales. Cette configuration a permis de fixer une population importante sur l'ensemble du territoire. Toutefois, les communes les plus rurales du territoire sont confrontées à la disparition de nombreux services à la population. Dans certaines communes, il ne subsiste aucun service : santé, commerce, culture, enfance, jeunesse, etc. Il existe parfois des difficultés d'accès aux services de proximité voire une méconnaissance de ceux existant sur les communes voisines. Des réflexions intercommunales permettant d'identifier les besoins et les solutions à apporter auprès de ces communes rurales seront donc accompagnées. Des expérimentations pourront ainsi être soutenues.

Type de projets éligibles

Actions de mise en réseau d'acteurs
 Projet pilote / expérimentation de service de proximité innovant
 Mutualisation des moyens
 Etudes
 Action de communication
 Action de sensibilisation

Type de bénéficiaires

(Statuts des porteurs de projets)

Collectivités, associations, professionnels, chambres consulaires

Dépenses éligibles

Frais de personnels, Etudes, conseils, frais communication, frais structure (forfait),
 Petits aménagements et petits matériels

Dépenses non éligibles

Investissement lourds

Critères de sélection (à ce stade principes concernant la définition des critères de sélection)

Le processus de sélection des projets se traduira par une grille d'analyse des projets qui sera élaborée après la phase de conventionnement. Certains critères ou principes guidant leur définition peuvent d'ores et déjà être mentionnés ici.

Effet levier du projet

Transversalité

Cohérence Cornouaillaise

Modalités de financement

Taux maximum d'aides publiques (<i>peut aller jusqu'à 100 %</i>)	
Taux de cofinancement FEADER (<i>taux fixe de 80 % de la dépense publique</i>)	80 %
Modalités spécifiques (<i>le cas échéant : montant plancher ou plafond de FEADER, dégressivité de l'aide...</i>). Proposition, pourra être affiné ou défini par le CUP	

Indicateurs de réalisation

Mesurent la réalisation concrète de la fiche action (indicateurs donnant lieu à des valeurs chiffrées, avec définition de valeurs cibles).

Nombre d'emplois créés

Nombre d'études / diagnostics réalisées

Nombre de partenariats mis en œuvre

Nombre d'actions pilotes / expérimentations menées

Nombre d'action de communication / sensibilisation développées

Type de bénéficiaire des actions

Fiche action n° 8	Coopération
Orientation stratégique / objectif(s) opérationnel(s) de rattachement	Ensemble des orientations stratégiques et des objectifs opérationnels

Apport de la coopération pour la mise en œuvre de la stratégie

La coopération doit être envisagée comme une opportunité de prolonger la stratégie locale, d'approfondir les thématiques du programme avec un territoire partenaire, qu'il soit national ou européen. Elle permet d'aller plus loin que ce qui pourrait se faire à la seule échelle cornouaillaise. Les territoires peuvent ainsi expérimenter ensemble, trouver de nouvelles approches et solutions, et ce via la mise en œuvre d'une action commune. La coopération favorise l'ouverture et l'enrichissement par l'échange d'expériences et de bonnes pratiques avec des territoires aux problématiques similaires.

Axes de coopération envisagés (thématiques, types de coopérations...); Pistes de partenariats

Les actions de coopération intervenant dans le champ de l'une ou plusieurs fiches actions du programme pourront être financées.

Pistes de coopération : pistes à approfondir avec la Cornouaille anglaise

Types de projets éligibles (non obligatoire au stade de la candidature)

Projet « de l'idée au projet » : préparation d'un projet de coopération
Echanges d'expériences et de bonnes pratiques, mise en œuvre d'une action commune
Projet pilote ou expérimentation

4-1 L'ingénierie au service de Leader

L'organisation du Pays pour la mise en œuvre du programme

La mission Pays de Cornouaille est intégrée à l'agence QCD.

Ce pôle est décliné en plusieurs missions : Gestion des contrats territoriaux (Contrat de partenariat, ITI FEDER, LEADER, FEAMP, volet territorial du CPER) et le conseil de développement.

Une responsable assure la coordination et la cohérence de l'ensemble.

Afin d'assurer la mise en œuvre du programme, le Pays s'organise de la manière suivante :

- Un échelon opérationnel : la cellule d'ingénierie LEADER regroupant les moyens humains mis à disposition pour l'animation et la gestion du programme. (Cf. ci-après)
- Un échelon de concertation : les acteurs socio-économiques du territoire seront concertés et impliqués dans la mise en œuvre et le suivi du programme LEADER via la Commission Développement rural du Conseil de Développement. Cet échelon de concertation constituera le lieu d'information des acteurs sur le programme, favorisera l'émergence de projets et s'assurera de la cohérence cornouaillaise des projets présentés. (Cf. point 2.1)
- Un échelon décisionnel : le Comité Unique de Programmation qui validera les projets (Cf. point 2.2)

L'ingénierie

La Cornouaille constitue un vaste territoire comptant près de 255 000 habitants. Une partie du Pays a déjà une expérience du programme LEADER (Ouest Cornouaille), alors que l'autre partie (6 EPCI sur 10) n'en a aucune. Dans ce contexte et afin de mener à bien la stratégie LEADER sur le territoire, l'ingénierie suivante est proposée :

- 3 ETP :
 - Un coordinateur LEADER : 0,4 ETP
 - 2 animateurs à temps plein
 - Un gestionnaire : 0,6 ETP

- **Pourquoi deux animateurs ?**

L'animation mise en place doit être en adéquation avec les caractéristiques du territoire et équilibrée. Ainsi une animation répartie sur trois secteurs est proposée.

- Un premier animateur pour le secteur Ouest qui a déjà bénéficié de plusieurs programmes LEADER comprenant le territoire de l'A OCD : les Communautés de Communes du Cap Sizun – Pointe du Raz, du Haut Pays Bigouden, du Pays Bigouden Sud, de Douarnenez Communauté, et l'île de Sein
- Le même animateur que pour l'Ouest sur le secteur Nord, secteur où les acteurs sont totalement novices en matière de programme LEADER : Les Communautés de communes du Pays de Châteaulin et du Porzay, du Pays Glazik et les 4 communes éligibles de Quimper communauté.

Les secteurs Ouest et Nord comptent 125 296 habitants.

- Un second animateur pour un secteur « Est » comprenant les communautés de communes du Pays Fouesnantais et du Pays de Quimperlé, et la communauté d'agglomération de Concarneau. Ce qui représente 130 453 habitants. Ce secteur est également sans aucune expérience de LEADER.

Ce découpage en secteurs n'est pas une séparation arbitraire du territoire, mais la constitution d'unités cohérentes avec des habitudes de travail existantes.

- **Une coordination nécessaire** : 0,4 ETP

Bien que l'animation soit partagée en trois secteurs, la mise en œuvre du programme se fera bien à l'échelle de la Cornouaille. Une coordination de l'animation et du programme est nécessaire. L'objectif étant de veiller à l'unité du programme LEADER et d'éviter l'apparition d'un territoire à deux vitesses.

L'émergence des projets pourra provenir de différents canaux :

- groupes de travail locaux (3 secteurs géographiques)
- instances de travail de QCD
- commission développement rural du Conseil de développement

L'accompagnement LEADER pour ces deux derniers canaux sera assuré par la personne chargée de la coordination.

La cohérence cornouaillaise des projets présentés sera assurée par la commission développement rural du conseil de développement.

La personne chargée de la coordination interviendra également sur :

- la préparation et l'animation de cette commission du CD
- la préparation du comité unique de programmation - volet Leader en collaboration avec la responsable de la mission Pays
- le suivi, l'évaluation et la communication du programme Leader

- **0,6 ETP pour la gestion du programme** : gestion administrative et financière.

- **Les profils de postes** :
 - les animateurs /le coordinateur :
 - niveau bac +4/5 ou expérience
 - Domaine : Développement local, aménagement territoire, gestion de projets
 - compétences : gestion de projets, animation d'un territoire/d'un dispositif, expérience des fonds européens, mise en réseau d'acteur, bon relationnel

 - le gestionnaire :
 - niveau bac +2/3
 - domaine : Compta/gestion, finances publiques
 - compétences : gestion administrative et financière, connaissance des collectivités territoriales, associations et entreprises, expérience dans les fonds européens, bon relationnel

La répartition des missions du GAL entre ces 3 ETP est présentée dans le tableau ci-après.

Tâches	Animateurs	Coordinateur	Gestionnaire
Communiquer, sensibiliser à l'approche leader et aux actions soutenues dans le cadre de Leader sur son territoire	X	X	
Animer le territoire pour mettre en œuvre la stratégie Leader en favorisant l'émergence de projets	X	X	
Accompagner et conseiller les porteurs de projets dans le montage de leur projet	X	X ¹	
aider les porteurs de projet à renseigner leur fiche projet, à monter et à compléter leur dossier de demande de subvention	X	X	
Réceptionner les demandes (récépissé de dépôt ; analyse de la complétude)	X	X	
Construire et appliquer la grille de sélection des opérations	X	X	
Mener une première analyse des fiches projets et une pré-instruction des dossiers (vérifier que les projets s'intègrent dans le plan d'action Leader ; les analyser au regard de la grille de sélection des opérations ; s'assurer de la cohérence entre les fiches et les dossiers...)	X	X	
Organiser, animer et préparer le compte-rendu des comités uniques de programmation		X	
Transmettre des dossiers complets à l'autorité de gestion qui procède à leur instruction réglementaire	X	X	
Informers les porteurs de projet des décisions du comité unique de programmation	X	X	
Transmettre aux porteurs de projets les conventions tripartites d'attribution de subvention émises par l'autorité de gestion	X	X	
Accompagner le porteur de projet pour la constitution du dossier de demande de paiement ; réceptionner le dossier, s'assurer de sa complétude, et le transmettre à l'autorité de gestion			X
Assurer des visites sur place pour permettre l'établissement du certificat de service fait par le service instructeur	X	X	
Piloter les actions d'évaluation de la mise en œuvre de la stratégie leader		X	
Piloter les actions de communication		X	
Référent LEADER auprès de la Région		X	
Lien avec les instances (Commissions QCD, Conseil de Développement)		X	
Suivi de maquette		X	X
Coordination du programme		X	

¹ X : Pour les projets portés par Quimper Cornouaille Développement ou issus de ses instances (Commissions, Conseil de Développement)

4-2 La communication

Le Pays de Cornouaille a pour spécificité qu'une partie de son territoire (4 EPCI sur 10) a déjà bénéficié des précédentes générations du programme LEADER. Six EPCI sont donc « novices » en la matière. De ce fait, la communication autour du programme LEADER sera particulièrement importante pour le Pays de Cornouaille. Une attention particulière en termes de communication sera portée à ces derniers, notamment en début de programmation, et ce afin d'éviter un programme LEADER à deux vitesses sur le territoire.

Ainsi, le plan de communication suivant est proposé :

➤ Des actions d'information/formation et des évènementiels :

Information/formation des personnes ressources au sein des EPCI et des chambres consulaires :

Au vu de l'échelle du territoire et dans un souci de proximité avec les acteurs, il est imaginé que les EPCI et les chambres consulaires puissent constituer les premiers relais d'information physiques sur le programme LEADER.

A cette fin, les personnes ressources identifiées au sein des EPCI seront invitées à participer à un temps d'information/formation sur le programme LEADER du Pays de Cornouaille.

L'objectif étant de leur permettre d'apporter les premières informations aux porteurs de projets, mais aussi d'identifier sur le territoire des démarches/projets qui pourraient bénéficier de Leader et d'orienter vers le Pays pour l'accompagnement.

Au-delà, une information sera régulièrement faite aux personnes ressources sur l'avancement et les évolutions possibles de la stratégie LEADER.

Un évènement à destination des porteurs de projets potentiels en début de programmation (automne 2015) :

- Objectif :
 - o apporter une information générale sur le programme LEADER,
 - o présenter la stratégie de développement locale du Pays de Cornouaille
 - o informer sur l'accompagnement et les procédures
- Forme : conférence/séminaire
- Durée : 2 demi-journées = ½ journée par secteurs géographiques (1 évènement pour les secteurs Nord + Ouest, un évènement pour le secteur Est) définis afin d'être au plus près du territoire et de toucher un plus grand nombre d'acteurs.

Un évènement à destination des acteurs locaux à mi-parcours (2017) :

- Objectif :
 - o Valoriser les projets déjà financés
 - o Evaluer le programme à mi-parcours : soit pour lancer la démarche d'évaluation (au-delà des indicateurs de suivi), soit pour restituer l'évaluation à mi-parcours
 - o Réorienter la stratégie si nécessaire
 - o Favoriser l'émergence de nouveaux projets

- Forme : conférence, avec des tables rondes ou groupes de travail, proposer un lieu d'échange aux porteurs de projets pour le développement de nouvelles actions
- Durée : une journée ou une demi-journée

Un évènement à destination des acteurs locaux en fin de programmation :

- Objectif :
 - o Présenter un bilan du programme LEADER
 - o Evaluer le programme : lancement démarche ou restitution
 - o Préparer une nouvelle candidature ?
- Forme : conférence, avec des tables rondes ou groupes de travail
- Durée : une journée ou une demi-journée

➤ **Des supports de communication :**

Dans un souci de développement durable, les supports papiers seront limités autant que possible et leurs versions électroniques préférées.

Une plaquette de présentation :

- Objectif : présenter synthétiquement le programme LEADER du Pays de Cornouaille,
- Forme : un 4 pages, document de première intention, avec les informations de base
- Diffusion : disponible au Pays et dans les EPCI et les chambres consulaires (relais de premières informations), téléchargeable sur le site du Pays

Un guide du porteur de projet :

- Objectif : Informer le porteur de projet sur le circuit de gestion LEADER, les attentes vis-à-vis des projets (critères, financement,...), apporter des conseils pratiques pour le montage du projet
- Forme : 4 pages
- Diffusion : disponible au Pays, téléchargeable sur le site du Pays

Un recueil des projets financés :

- Objectif : Valoriser le programme LEADER et les projets financés
- Forme : une sélection de projets représentatifs, avec une plus-value intéressante, etc.
Une version papier, ou une version numérique avec du contenu vidéo (par exemples : témoignages de porteurs de projets)
- Diffusion : disponible au Pays, téléchargeable sur le site du Pays

Des pages Internet :

- Objectif : Informer sur le programme, valoriser les actions menées
- Forme : des pages Internet consacrées au programme LEADER avec des informations générales, l'actualité du programme, des exemples de projets et une documentation téléchargeable (guide du porteur, fiche projet, etc.)

➤ **La diffusion auprès des territoires extérieurs :**

La diffusion des expériences du GAL auprès des territoires extérieurs se fera via :

- Les pages Internet du Pays consacrées à LEADER (pages informations générales, actualités, documents à télécharger, etc.)
- La participation du GAL (équipe technique et membres du Comité de programmation) aux réunions du réseau rural régional, voire du réseau rural national.

Fiche de synthèse animation/fonctionnement (mesure 19.4)

Ressources humaines mobilisées (fonctions, nombres d'ETP, masse salariale correspondante)

Trois ETP :

- 1 coordinateur à 0.4 ETP
- 2 animateurs à temps plein
- 1 gestionnaire à 0.6 ETP

Organisation envisagée pour l'animation, la mise en œuvre et le suivi du programme Leader

Echelon opérationnel :

Une équipe LEADER constituée de :

- 1 coordinateur (0.4 ETP) : coordination de l'animation et du programme, préparation et participation aux instances LEADER (Comité programmation, Commission développement rural), pilotage du suivi, de l'évaluation et de la communication, accompagnements des projets issus des instances QCD et Conseil de développement.
- 2 animateurs (2 ETP) se répartissant l'animation du territoire sur 3 zones (Nord, Ouest et Est)
- 1 gestionnaire (0.6 ETP) : suivi de maquette, dossiers de paiements

Echelon de concertation :

La concertation se fera via la Commission développement rural du Conseil de développement.

Cette commission sera à la fois un lieu d'information, d'émergence de projets et s'assurera de la cohérence cornouaillaise des projets.

Echelon décisionnel :

Le Comité Unique de Programmation constitue l'échelon décisionnel du programme.

Les projets y seront présentés, d'abord pour avis d'opportunité, puis pour programmation définitive.

L'échange d'information entre ces trois échelons sera régulier et ce afin d'assurer un suivi du programme.

Des outils de suivi seront mis en place. Des points d'information sur le programme et son avancement seront régulièrement effectués entre les différents échelons.

Pistes envisagées pour la communication

Une information spécifique aux EPCI sur le programme LEADER en tant que premiers relais d'information

Trois évènements grands publics durant la programmation : (à destination des porteurs de projets)

- à l'automne 2015 : lancement programme (information)
- Un à mi-parcours (2017) : évaluation mi-parcours
- Un à la clôture du programme (2020) : Bilan et perspectives

Des supports de communication :

- Pages Internet consacrées au programme LEADER en Cornouaille : actualités, exemple de projets financés, outils porteurs de projets
- Une plaquette de présentation du programme LEADER en Cornouaille
- Un guide du porteur de projet
- Un référentiel de projets financés

Une diffusion aux territoires extérieurs :

- Pages Internet consacrées au programme LEADER en Cornouaille : actualités, exemple de projets financés, outils porteurs de projets
- Participation aux réunions des réseaux ruraux
- Participation aux réunions d'autres réseaux pertinents hors LEADER (en fonction des thématiques par exemple)

Autres dépenses, prestations envisagées

Prestation pour l'évaluation (à mi-parcours ou finale)

Dépenses non éligibles

Budget annuel moyen

<i>Frais salariaux</i>	160 000 €
<i>Frais de fonctionnement (= 15 % des frais salariaux)</i>	24 000 €
<i>Communication</i>	16 000 €
<i>Prestations externes</i>	8 305 €
Total	208 305 €

4-3 L'évaluation

Le suivi

Dans un souci d'efficacité et d'efficience, des outils de suivi de la stratégie LEADER seront mis en place afin d'assurer un suivi permanent.

Les indicateurs de réalisation :

Des indicateurs généraux de réalisations seront définis / précisés par le Comité de Programmation afin de suivre la mise en œuvre de la stratégie sur le territoire.

Pour le suivi des projets, des indicateurs spécifiques à chaque fiche action seront également définis. Les porteurs de projets seront invités à compléter des fiches d'évaluation et de réalisation de leur projet. La première fiche sera remplie au début du projet et indiquera les résultats attendus par le porteur. Pour se faire, il devra renseigner les indicateurs de réalisation préalablement définis par le CUP et indiqués sur la fiche action dans laquelle s'inscrit son projet. Ils pourront compléter de leurs propres indicateurs de réalisation. La seconde fiche sera transmise à l'issue du projet et fera apparaître les résultats réellement obtenus. Le porteur devra expliquer, le cas échéant, la différence entre les résultats espérés et les résultats obtenus.

Les tableaux de bord :

Des tableaux de bord permettant de suivre l'avancement de la programmation seront élaborés. A chaque CUP, un point d'avancement sera effectué et permettra de suivre la consommation globale des crédits LEADER, la consommation par fiche action, par thématique, etc. L'objectif étant de pouvoir réajuster la maquette si nécessaire, notamment en cas de surconsommation ou sous-consommation d'une fiche action.

Des bilans réguliers de l'état d'avancement de la programmation seront effectués et présentés à la commission développement rural du Conseil de développement et au comité de programmation.

D'autres outils de suivi pourront être développés en fonction des besoins.

Le suivi continu doit permettre d'adapter la stratégie aux besoins du territoire.

L'évaluation

L'évaluation est envisagée en deux temps, avec une évaluation à mi-parcours et une évaluation finale. Ces deux évaluations poursuivent des objectifs différents. La première doit permettre de réorienter la stratégie LEADER afin d'atteindre les objectifs fixés initialement. La seconde intervenant en fin de programmation doit mesurer la plus-value du programme sur le territoire, mettre en évidence les réussites et les échecs et formuler des préconisations pour la suite.

Le Comité de programmation définira ultérieurement la méthode et les modalités d'évaluation. Il est toutefois souhaitable, afin de garantir une certaine objectivité, que l'une ou l'autre de ces évaluations soit externe.

Parmi les outils envisagés à ce jour, l'on peut citer les questionnaires ou encore les entretiens.

L'approche participative sera recherchée dans les deux démarches d'évaluation. Ces dernières devront à la fois porter sur les aspects quantitatifs et qualitatifs. Il s'agira également d'évaluer la stratégie LEADER dans sa globalité, c'est-à-dire aussi bien l'impact sur le territoire, les résultats, la méthode, les moyens et la gouvernance mise en œuvre.

Mobilisation des acteurs

Cornouaille 2030

mardi 1 octobre 2013

ouest
france
ouestfrance-enligne.com

Journal Ouest-France du mardi 1 octobre 2013

Edition : Finistere - Rubriques : Le Finistère en bref

Imprimer

Cornouaille 2030 : large campagne de communication

Vendredi 27 septembre, les élus cornouillais ont lancé la campagne de communication multimédia **Cornouaille 2030**.

La démarche **Cornouaille 2030** a été menée de mai 2012 à avril 2013. Elle a impliqué des centaines de personnes représentatives de la diversité socio-économique du territoire et a permis d'élaborer un scénario de référence. « Ce scénario de référence concerté représente notre fil conducteur pour construire ensemble notre avenir à l'horizon **2030**. » Quimper **Cornouaille**

Développement engage une campagne de communication multimédia interactive en direction de la population cornouillaise afin de présenter ce scénario de référence, favoriser les échanges et l'émergence de projets locaux.



Betty Robert, chef de projet, Jean-Claude Sacré, président de Concarneau Cornouaille agglomération, Roger Le Goff, président de la communauté de communes du Pays fousnantais, Michel Canevet, président de la communauté de communes du Haut Pays bigouden, Marc Andro, vice-président de Quimper communauté, Rémi Bernard, président de Douarnenez communauté et Laurent Bruchon, directeur adjoint de Quimper Cornouaille développement.

Tous droits réservés.

Sauf autorisation, la reproduction, la publication de cette page pour utilisation publique et commerciale sont interdites.

Imprimer

Quimper

D'ici octobre, la Cornouaille doit lister ses priorités

Entre 2014 et 2020, la Cornouaille bénéficiera de fonds pour mener à bien des projets touchant l'économie et l'aménagement du territoire. Avant tout, il faut définir les domaines qui en bénéficieront.

Fonds européens, contrat de plan Etat-région, contrats de partenariat région-pays... Partout, les pays se préparent à présenter des projets qui pourront bénéficier d'aides publiques sur la période 2014-2020. La Cornouaille n'échappe pas au mouvement. Mercredi, à l'initiative de Quimper Cornouaille développement (QCD), une centaine d'élus se sont retrouvés à Fouesnant « pour faire émerger les projets ». Le cadre existe.

Ne pas « faire ses courses »

La région joue un rôle central. Jean-Claude Lessard, conseiller régional, a rappelé les règles. « La région demande que les pays définissent trois axes prioritaires. Les choix stratégiques doivent être rendus pour le 4 octobre. » L'enveloppe dévolue à la Cornouaille est de l'ordre de 27 millions sur sept ans. Avec déjà 12 millions pour la phase 2014-2016. Des fonds européens compléteront aussi les financements engagés par les collectivités. C'est le fameux « effet levier ».

Michel Canévet, membre du bureau de QCD et Roger Le Goff, président de la commission tourisme,



Lors de la restitution des ateliers à Fouesnant. De gauche à droite, Ludovic Jolivet, Michel Canévet et Jean-Claude Lessard.

ont convenu que cette réunion était aussi une bonne occasion de présenter la démarche aux élus des 10 communautés de communes formant le pays de Cornouaille. « Beaucoup d'entre eux ont été élus cette année. Il faut donc les associer à ce qui est en jeu. » Mais comme il faut faire vite, le 4 octobre c'est demain, il est nécessaire d'aller à l'essentiel. « Chaque élu serait tenté de faire ses courses. C'est justement ce qu'il faut éviter », assure Ludovic Jolivet, président de QCD. Mot d'ordre : assurer la cohérence des projets.

Une première réflexion a permis de définir trois axes prioritaires : économie et emploi (agroalimentaire), secteur maritime et tourisme, dynamisme du territoire. « Vu la situation économique, la priorité donnée à l'emploi ne surprendra personne », glisse Michel Canévet. Derrière ces grands axes, on trouvera une multiplicité d'actions. Sur le précédent contrat, Jean-Claude Lessard cite le chiffre d'une centaine de projets aidés. À Quimper, par exemple, le parc des expositions, le Chapeau rouge, des zones d'activité. Mais aussi des aides apportées à la rénovation d'écoles dans de petites communes.

Source : Ouest-France – 18/09/2014

Cornouaille. 27 M€ d'enveloppe régionale

27 millions d'euros, c'est l'enveloppe octroyée par la région Bretagne au Pays de Cornouaille pour la période 2014-2020 soit 36,82 € par habitant. Une stabilité par rapport à la période 2006-2013. 120 personnes dont quelque 80 élus des dix communautés de communes formant le pays de Cornouaille se sont retrouvées, hier, à l'Archipel à Fouesnant pour plancher sur la contractualisation 2014-2020.

Trois priorités

« Nous avons engagé une réflexion l'an dernier, nous passons aux travaux pratiques », a indiqué Michel Canévet, président du Haut pays bigouden en charge du contrat avec la Région au sein de Quimper-Cornouaille Développement.

Trois priorités ont été réaffirmées pour l'utilisation de l'enveloppe régionale de 27 M€ pour les six ans à venir dont 12 M€ pour la période 2014-2016 : le maritime et le tourisme, l'économie et l'emploi avec l'agroalimentaire et l'agricole, les collectivités. Au total une quinzaine de types de projets qui devront aussi être cofinancés par les diverses collectivité



Jean-Claude Lessard (région), Michel Canévet, Ludovic Jolivet et Roger Le Goff pour Quimper-Cornouaille développement.

tés territoriales cornouaillaises.

Copie à rendre fin octobre

« Nous devons être cohérents, éviter que chacun fasse ses courses », a précisé Ludovic Jolivet, maire de Quimper et président de Quimper-Cornouaille Développement. Avec un calendrier serré. C'est en effet fin octobre que les élus devront rendre leur copie.

Lors de la première contractualisation (2006-2012), une centaine de projets avaient été retenus dont la rénovation du parc des expositions de Penhervé, la création

du centre de congrès au Chapeau-Rouge à Quimper, quelques projets de piscines et de zones d'activités.

20 % des montants sont réservés à des projets dans les petites communes comme la rénovation des écoles.

À noter que la région Bretagne porte aussi désormais les différents fonds européens sur le développement régional (Frdex, 38 M€ pour les 21 pays bretons), l'agriculture et le développement rural (Feader, 36,8 m€), le maritime et la pêche (FEAMP, montant non défini).

Source : Télégramme – 18/09/2014

Quimper Cornouaille Développement

Conseil d'administration 8 décembre 2014

Délibération n° QCD 34.01

Réponse AMI Leader

Le travail collectif de préparation du projet Leader cornouaillais arrive à son terme, avec une dernière réunion des présidents d' EPCI le jeudi 4 décembre.

Le dossier lui-même ne pourra en conséquence être présenté et débattu dans ses éléments constitutifs qu'en séance du CA, pour un accord de principe qui permettra de finaliser la candidature et la déposer avant fin décembre à la région.

En l'attente, la note ci-dessous rappelle les enjeux et le contexte méthodologique dans lesquels ce projet devra s'inscrire :

Pour rappel

Leader (Liaison Entre les Actions de Développement de l'Economie Rurale) est un programme européen pour le développement rural issu du Feader (Fonds Européen Agricole pour le Développement Rural). Pour postuler à ce programme, un appel à manifestation d'intérêt a été lancé par la Région Bretagne. Pour la période 2014-2020, tous les pays bretons sont éligibles. La Cornouaille est ainsi éligible sauf le pôle urbain de Quimper.

Que finance leader ?

Types de projets :

- Des projets innovants en termes de méthode ou de contenu
- Des projets pilotes, des expérimentations
- Des projets favorisant la mise en réseau des acteurs et le décroisement des secteurs
- Des projets de coopération entre territoires ruraux en France ou au sein de l'Union européenne

Types de dépenses éligibles :

- Frais de personnel, communication, prestation de service, études, petits investissements et matériels
- Pour être éligible les projets doivent s'inscrire dans la stratégie de développement du territoire cornouaillais et répondre aux critères définis dans les fiches actions

Le FEADER intervient en **contrepartie de cofinancements publics**

Le taux de **FEADER** maximum = **80 %** (de la dépense publique totale)

La gouvernance

Elle est assurée par un Comité de programmation constitué d'acteurs publics et privés :

Piloté par QCD, il s'agit du même comité de programmation pour les crédits régionaux (contrat de partenariat) et les fonds européens (FEADER, FEDER, FEAMP)

Sa composition : Présidents EPCI + membres du Conseil de Développement + élu référent Région

La candidature

Une candidature unique à l'échelle de la Cornouaille portée par le Pays :

- 1/ Diagnostic, stratégie et objectifs du territoire
- 2/ Mobilisation des acteurs : une démarche globale qui s'appuie sur Cornouaille 2030, les ateliers de Fouesnant, les réunions des présidents d'EPCI, les différentes commissions de QCD (énergie, tourisme, GIZC, ialys, etc.)
- 3/ Plan d'action sous forme de fiches actions

4/ Ingénierie mise en place pour porter le programme, les actions de communication, et les modalités d'évaluation du programme

Des réunions de travail spécifiques à Leader :

- Des rencontres avec les techniciens des EPCI : échange sur les priorités et remontée des besoins des territoires : 4 ont eu lieu, la dernière le 26 novembre
- Le Conseil de Développement : assemblée plénière du 18 novembre
- Réunion des présidents d'EPCI : 13 novembre et 4 décembre

Un dépôt de candidature fixé au **31 décembre 2014**

Ingénierie

Financement : 25 % de la dotation globale du programme soit pour 3 millions d'euros sur 6 ans, environ 937 000€.


Recommandation sur l'ingénierie : pour un territoire de moins de 150 000 habitants : 1,5 ETP pour l'ingénierie

Pour répondre à la fois à la capacité de financement Leader et à cette recommandation, l'ingénierie à imaginer pour la Cornouaille devrait en conséquence être de l'ordre de 3 ETP.

Résolution :

Au vu du dossier présenté en séance, le Conseil d'administration approuve les propositions et donne son accord au président et à l'élu référent pour la finalisation et le dépôt de la candidature à la région.

Le Président


Ludovic JOLNET

Le Secrétaire


Claude RAVALEC

Pays de Cornouaille

Projet de maquette financière

		CONTRIBUTIONS PUBLIQUES NATIONALES APPELANT DU FEADER ENVISAGEES							FEADER		DEPENSE PUBLIQUE COFINANCEE	TOP UP	CONTRIBUTIONS PRIVEES	COUT TOTAL DES PROJETS
Fiches actions par sous-mesure	Intitulé	Etat	Région	Département	EPCI	Autres fonds publics (ADEME, CAF, Agence de l'Eau...)	Autofinancement sous maîtrise d'ouvrage publique	Total contributions publiques nationales	Montant FEADER ¹	Taux réglementaire fixe de FEADER	Montant de la dépense publique cofinancée ² (part des contributions publiques nationales servant de contrepartie au FEADER + FEADER)	TOP UP (contributions publiques nationales ne servant pas à appeler du FEADER)	Fonds privés (y compris autofinancement si maîtrise d'ouvrage privée)	Montant global
19.2 fiche 1 :	Accompagner la production locale terre et mer		39 583 €	9 896 €	19 792 €	29 687 €	26 042 €	125 000 €	500 000 €	80%	625 000,00 €	13 889	51 875 €	690 764 €
19.2 fiche 2 :	Soutenir la transition énergétique	8 804 €	44 024 €	8 805 €	8 805 €	17 609 €	26 953 €	115 000 €	460 000 €	80%	575 000,00 €	12 778	35 938 €	623 715 €
19.2 fiche 3 :	Encourager les démarches collectives d'entreprises		33 593 €	6 719 €	6 719 €	20 156 €	7 813 €	75 000 €	300 000 €	80%	375 000,00 €	8 333	62 500 €	445 833 €
19.2 fiche 4 :	Développer une Cornouaille de bien-être naturel		44 532 €	17 812 €	8 906 €	17 812 €	23 438 €	112 500 €	450 000 €	80%	562 500,00 €	12 500	46 875 €	621 875 €
19.2 fiche 5 :	Valoriser les richesses de l'identité cornouaillaise	6 328 €	63 281 €	12 656 €	18 985 €	25 312 €	23 438 €	150 000 €	600 000 €	80%	750 000,00 €	16 667	93 750 €	860 417 €
19.2 fiche 6 :	Expérimenter des démarches innovantes d'accueil touristique		47 461 €	14 238 €	14 239 €	18 984 €	17 578 €	112 500 €	450 000 €	80%	562 500,00 €	12 500	70 313 €	645 313 €
19.2 fiche 7 :	Améliorer l'accessibilité des services de proximité à la population		19 428 €	8 326 €	16 652 €	11 102 €	16 992 €	72 500 €	290 000 €	80%	362 500,00 €	8 056	22 656 €	393 212 €
19.3 fiche coopération	Coopération		8 613 €	5 742 €	5 743 €	8 613 €	8 789 €	37 500 €	150 000 €	80%	187 500,00 €	4 167	11 719 €	203 385 €
19.4 : fiche animation, fonctionnement ³	Ingénierie						250 000 €	250 000 €	1 000 000 €	80%	1 250 000,00 €			1 250 000 €
TOTAL PROGRAMME		15 132 €	300 515 €	84 194 €	99 841 €	149 275 €	401 043 €	1 050 000 €	4 200 000 €	80%	5 250 000	88 889	395 625 €	5 734 514 €